

Le mardi 28 février 2017
À 18 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	OLIVIER	Jean-Pierre
BANNES	LAVOUE	Christian
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
BOUERE	MAHIEU	Céline
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
COSSE EN CHAMPAGNE	OGER	Roland
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
GREZ EN BOUERE	PERTHUE	Evelyne
GREZ EN BOUERE	GAUDIN	Joseph
LA CROPTÉ	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	LANDELLE	Bertrand
LE BURET	PENNEL	Ludovic

MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
RUILLE FROID FOND	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VAL DU MAINE	RICORDEAU-MAILLET	Martine
VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques

Étaient absents excusés : Messieurs Langlois Gustave - Ferran David – Landelle Jérôme – Herbert Christian - Bellay Jean-Louis – Legeay Franck – Foucault Roland – Bréhin Jean-Claude - Buchot André - Mesdames Bruneau Sylvie a donné pouvoir à Boulay Christian - Frétingé Cécile.

Assistait également à la séance:

- Sylvie Landelle – DGS

Ordre du jour

1. Procès-verbal séance du 20 décembre 2016,
2. Modifications des commissions
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2017,
4. Compte Administratif et Compte de Gestion 2016.

Dossier N°1 – Procès-verbal séance du 20 décembre 2016

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016.

- o Joseph Gaudin informe les membres du Conseil Communautaire qu'il refuse de signer le Procès-Verbal de la séance du conseil de décembre 2016, considérant que le dit PV ne reprend pas ses propos mettant en garde la collectivité dans le cadre du dossier Sotira. Il avait rappelé que la société avait des difficultés à régler ses loyers du bâtiment appartenant à la Communauté de Communes et évoqué le risque de voir l'argent public éventuellement apporté en accompagnement au soutien à l'entreprise, servir à d'autres fins que celle du soutien à la reprise de l'activité industrielle.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire par : 32 voix POUR et 1 voix CONTRE

- + Approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Dossier N°2 – Modifications des commissions suite à la création de la commune nouvelle Val-du-Maine

Rapporteur : Bernard Boizard Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 portant création de la commune nouvelle de Val-du-Maine à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2017 fixant la répartition des sièges du Conseil Communautaire comme suit :

Communes	Nombre de sièges
Meslay du Maine	8
Villiers Charlemagne	3
Bazougers	3
Bouère	3
Grez en Bouère	3
Val-du-Maine	3
Arquenay	1
Saint Brice	1
La Bazouge de Chémeré	1
Maisoncelles du Maine	1
Ruillé-Froid-Fonds	1
Chémeré le Roi	1
Saint Denis du Maine	1
Saint Loup du Dorat	1
Cossé en Champagne	1
Le Bignon du Maine	1
Le Buret	1
La Cropte	1
Saint Charles la Forêt	1
Beaumont-Pied-de-Boeuf	1
Préaux	1
Bannes	1
Total	39

Vu le tableau du conseil municipal de Val-du-Maine suite à son installation début janvier 2017,

1 - Noms des conseillers communautaires

- Michel COTTEREAU, Maire,
- Martine RICORDEAU-MAILLET, Maire déléguée de Ballée
- Michel LEFLOCH, adjoint

2 - Noms des conseillers municipaux délégués

Vu le règlement intérieur du Conseil Communautaire validé le 20 mai 2014,

Vu son chapitre 1- section 3 qui précise que les communes qui n'ont pas de suppléant, peuvent désigner autant de conseillers municipaux délégués qu'elles ont de conseillers municipaux,

Le conseil municipal de Val-du-Maine a désigné comme ci-dessous ses conseillers municipaux délégués :

- Isabel LAVOUE
- Renée PIERRE-AUGUSTE
- Mickaël DUBOIS

3 - Modification des commissions

Les conseillers communautaires et conseillers municipaux délégués souhaitent intégrer les commissions suivantes :

Michel COTTEREAU

- Commission Economie
- Commission Collecte traitement, prévention des déchets

Martine RICORDEAU-MAILLET

- Commission Communication

Michel LEFLOCH

- Commission Tourisme
- Commission Culture

Isabel LAVOUE

- Commission Enfance jeunesse et sports

Renée PIERRE-AUGUSTE

- Affaires sociales

Mickaël DUBOIS

- Commission Voirie Spanc Assainissement

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Valide les modifications des commissions communautaires comme proposées ci-dessous à savoir ;**

Michel COTTEREAU

- Commission Economie
- Commission Collecte traitement, prévention des déchets

Martine RICORDEAU-MAILLET

- Commission Communication

Michel LEFLOCH

- Commission Tourisme
- Commission Culture

Isabel LAVOUE

- Commission Enfance jeunesse et sports

Renée PIERRE-AUGUSTE

- Affaires sociales

Mickaël DUBOIS

- Commission Voirie Spanc Assainissement

- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

Dossier N°3 – Débat d’Orientation Budgétaire 2017

Le Président, Bernard Boizard, présente aux membres du Conseil Communautaire le Débat d’Orientation Budgétaire 2016.

Le débat d’orientation budgétaire (DOB), une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales, permet :

- De présenter le contexte économique national et local
- D’informer les élus sur la situation financière de la collectivité
- De présenter à l’assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif

Le cadre juridique

Le débat d’orientation budgétaire, préalable à l’adoption du budget primitif, a été institué par la loi du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République (dite loi ATR).

Dispositions légales

- _ Contexte juridique ordinaire
 - Le Débat d’orientation budgétaire est obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du CGCT)

Ainsi, la communauté de communes du Pays de Meslay Grez qui ne compte pas de commune de plus de 3 500 habitants, n’a pas d’obligation légale en matière de débat d’orientation budgétaire.

Pourquoi un débat d’orientation budgétaire ?

Le débat d’orientation budgétaire (DOB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet à notre assemblée délibérante d’être informée sur l’évolution de la situation financière de la collectivité, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le contexte général

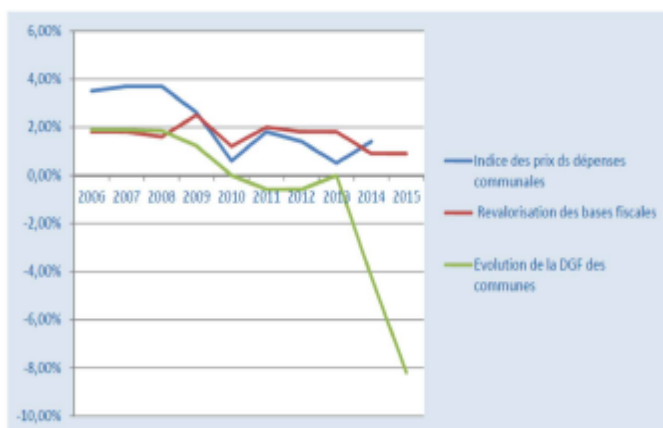
Le contexte macroéconomique et la trajectoire des finances publiques

La construction du budget primitif 2017 s’inscrit dans un contexte national mouvant marqué par la poursuite de la réduction des dotations de l’Etat, ainsi qu’une faible revalorisation des valeurs locatives.

C’est dans un contexte national financier et économique difficile, que les collectivités territoriales vont devoir poursuivre leur contribution au redressement des finances publiques.

Les collectivités territoriales vont donc devoir plus que jamais faire preuve d’une gestion exigeante, rigoureuse, et prudente. En effet, leurs dépenses de fonctionnement croissant beaucoup plus vite que leurs recettes de fonctionnement, elles sont soumises à un important effet ciseaux conduisant à une diminution de leurs capacités d’épargne et un effet levier négatif sur l’investissement.

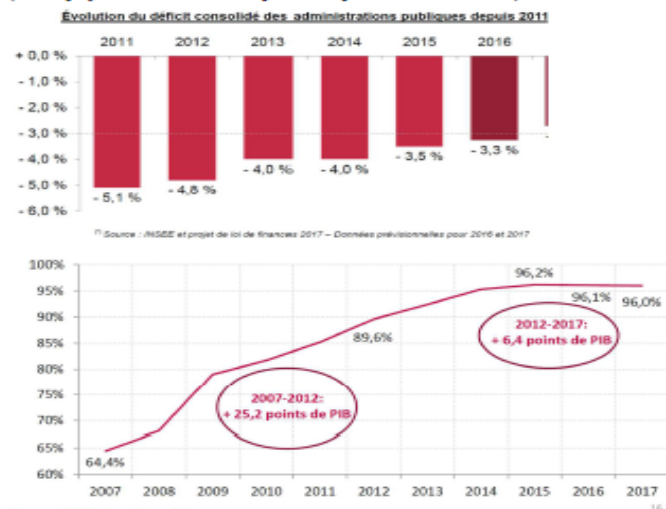
Evolution de la DGF, du panier du maire et des bases fiscales



Une amélioration lente des finances publiques en 2016 et 2017

Après s'être établi à -3,5 % du PIB en 2015, le solde public nominal atteindrait -3,3 % du PIB en 2016, puis -3,1 % en 2017, sans descendre, donc, sous le seuil des 3 % de déficit. Le taux de prélèvements obligatoires diminuerait en 2016, à 44,5 % du PIB, après 44,7 % en 2015, avec la poursuite des allègements de charges sociales et fiscales prévus notamment dans le Pacte de responsabilité et solidarité, pour se stabiliser en 2017. Les dépenses publiques primaires (hors crédit d'impôts) connaîtraient une accélération en 2016 et 2017, progressant respectivement de 1,9 % et 2,0 % en valeur, après 1,1 % en 2015 (et une progression moyenne de 2,0 % sur 2010-2015). Calculées en volume, déflatées par l'IPC hors tabac, les dépenses primaires (hors crédit d'impôts) augmenteraient de 1,7 % en 2016 puis de 1,0 % en 2017. Par ailleurs, un environnement macroéconomique moins porteur en 2017, avec notamment une plus faible croissance de la demande intérieure, contribue également à cette amélioration moindre des finances publiques.

(source projections macroéconomiques - Banque de France- dec 2016)

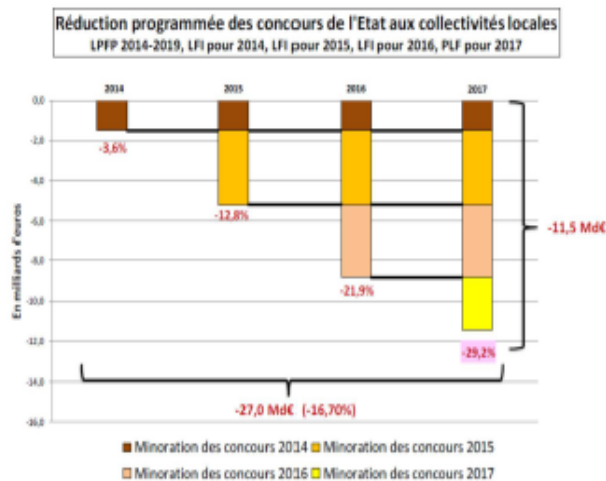


Evolution de la dette publique

La poursuite de la contribution au redressement des finances publiques

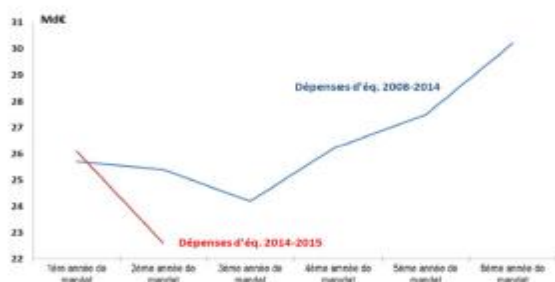
Après une stabilisation en 2013, un premier recul en 2014 puis une baisse fortement accélérée en 2015 et 2016, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales vont connaître une nouvelle diminution en 2017, bien que ralentie par rapport à 2016.

Cette baisse portera principalement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), dont le montant. La baisse supplémentaire d'environ -2.4 milliard d'euros s'explique essentiellement par la poursuite de la contribution au redressement des finances publiques, laquelle est prévue en hausse de +2.63 milliard d'euros par rapport à 2016. Le rythme de baisse s'avère toutefois fortement diminué en 2017 pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale avec un ralentissement de moitié de l'ampleur de la baisse par rapport aux années 2015 et 2016. Ce geste en faveur du bloc communal fait suite aux annonces du Président de la République lors du dernier Congrès des Maires.

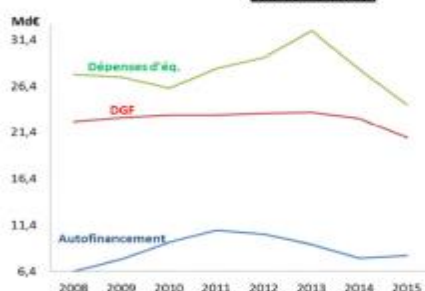


Le cumul de la baisse des dotations et des bouleversements institutionnels majeurs est à l'origine du recul historique des Investissements du bloc communal.

Comparaison des dépenses d'équipement avec le mandat précédent



Evolution de la DGF, de l'autofinancement et des dépenses d'équipement de 2008 à 2015



(Source ; étude AMF 2016, analyse des finances du bloc communal en 2015)

2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vu budgétaire.

La Loi de Finances 2017

La loi de finances initiale pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016 ont été publiées au JO le 30 décembre. La première acte la poursuite de la baisse des dotations, avec un effort proportionnellement plus grand demandé aux départements. Grande absente de la loi : la réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes et de leurs groupements, dont la discussion a été repoussée. Les parlementaires ont toutefois engagé une évolution des dotations de péréquation du secteur communal.

Principaux Impacts sur les collectivités locales ;

Réduction de la DGF .

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève en 2017 à 30,860 milliards d'euros, contre 33,221 milliards en 2016 (article 33 LFI). L'article 138 LFI répartit la contribution au redressement des finances publiques des collectivités territoriales entre les différentes catégories de collectivités et les EPCI à fiscalité propre. Compte tenu de la réduction de moitié de la contribution des communes et groupements, les communes font un effort de 725 millions d'euros. Quant aux EPCI à fiscalité propre, leurs ressources sont diminuées de 310,5 millions d'euros. Au total, la contribution au redressement des finances publiques du bloc communal s'élève donc en 2017 à 1.035 millions d'euros. La contribution des départements atteint quant à elle 1.148 millions d'euros et celle des régions 451 millions d'euros. La contribution au redressement des finances publiques des collectivités territoriales se monte donc à 2,6 milliards d'euros en 2017 et la DGF s'établit à 30,8 milliards d'euros.

Par rapport aux autres collectivités territoriales, le bloc communal ne contribue au redressement des finances publiques cette année qu'à hauteur de 39,1%, alors qu'il a perçu en 2015 plus de 55% des recettes locales. Les départements, qui représentent un peu moins du tiers des recettes du secteur local, voient cette année leur contribution représenter 43,6% de l'effort demandé aux collectivités. Enfin, les régions, qui bénéficient de moins de 12% des recettes locales, participent pour 17,1% aux économies faites par l'Etat.

REFORME DE LA DGF.

L'article 138 LFI supprime l'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui réformait à partir du 1er janvier 2017 la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des EPCI à fiscalité propre. Aucune échéance n'est fixée pour l'adoption de nouvelles dispositions.

FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL.

Le gouvernement a reconduit en 2017 le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et l'a porté à 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016). Ce fonds est composé d'une dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL) créée à l'article 141 LFI. Ses crédits s'élèvent à 580 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) en 2017. Cette dotation est divisée en deux enveloppes.

La première enveloppe est composée de trois parts : l'une est destinée aux projets à inscrire dans les contrats conclus entre l'Etat et les métropoles ; la deuxième est répartie en fonction de la population des régions ; la troisième est destinée au soutien des grandes priorités d'aménagement du territoire. Les subventions attribuées au titre des deuxième et troisième parts de cette première enveloppe sont attribuées par le préfet en vue de la réalisation de "projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de développement du numérique et de la téléphonie mobile, et en vue de la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants".

Une seconde enveloppe est répartie entre les régions en fonction de la population des communes appréciée au 1er janvier 2016 et situées à cette date dans une unité urbaine de moins de 50.000 habitants. Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette seconde enveloppe les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les EPCI à fiscalité propre et les communes. Ces subventions sont attribuées par le préfet pour financer la réalisation d'opérations destinées au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat de ruralité et prévoyant "notamment des actions destinées à favoriser l'accessibilité des services et des soins, à développer l'attractivité, à stimuler l'activité des bourgs-centres, à développer le numérique et la téléphonie mobile et à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale".

Il sera possible de cumuler la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements avec d'autres dotations ou subventions.

Le fonds de soutien à l'investissement local d'1,2 milliard d'euros comprend aussi :
- une augmentation de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 184 millions d'euros par rapport à 2016 (le montant de la DETR atteint ainsi 1 milliard d'euros);
- une enveloppe de 216 millions d'euros pour le financement des contrats de ruralité;

MINORATION DES COMPENSATIONS D'EXONERATIONS DE FISCALITE LOCALE.

L'article 33 LFI détermine les compensations d'exonération de fiscalité directe locale qui seront soumises à une minoration. Ces "variables d'ajustement" devront permettre de financer en 2017 la moitié de la hausse des dotations de péréquation destinées au bloc communal, la hausse de DGF liée à la croissance démographique, les conséquences des modifications de périmètres intercommunaux et surtout l'évolution des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale. Celles-ci sont en nette progression, notamment sous l'effet de

l'exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière pour les personnes à revenus modestes.

Le périmètre des variables d'ajustement étant devenu trop étroit, l'article élargit celui-ci à trois compensations : la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des départements et des régions, la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité locale (DTCE-FDL), dite dotation "carrée", et les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Avec cette mesure, les départements et les régions sont amenés à participer au financement de la péréquation en direction des communes, ce qui ne s'était encore jamais vu. Au titre des variables d'ajustement, les départements vont subir une baisse de leurs dotations de 200 millions d'euros, tandis que les régions vont devoir renoncer à 71 millions d'euros. On notera que la minoration de la DCRTP et de la "dotation carrée" des départements et des régions sera répartie en fonction des recettes réelles de fonctionnement de l'année 2015, ce qui avantagera les collectivités les plus défavorisées. Enfin, pour les communes et leurs groupements, l'élargissement des variables d'ajustement occasionnera un coût de 89 millions d'euros.

CONTENTIEUX SUR LA DIMINUTION DES DOTATIONS LIEES AU TRANSFERT DE LA TASCOM.

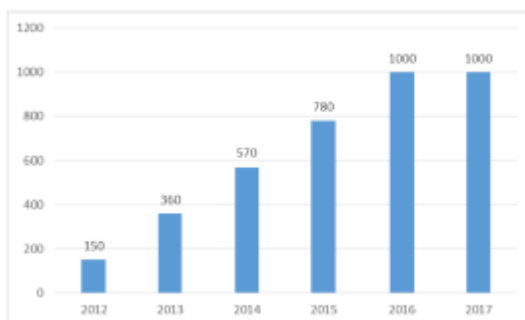
L'article 133 LFR procède à la validation législative de la diminution de DGF entre 2012 et 2014 effectuée suite au transfert aux communes et aux EPCI du produit de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.

Péréquation au sein du bloc local

AUGMENTATION DES DOTATIONS DE PEREQUATION. L'article 138 LFI fixe les montants des dotations de péréquation. Il prévoit que la DSU augmentera en 2017 de 180 millions d'euros (comme en 2016) et la dotation de solidarité rurale (DSR) d'autant (contre une progression de 117 millions d'euros prévue initialement, qui était égale à celle de 2016). De son côté, la dotation de péréquation des départements est augmentée de 20 millions d'euros en 2017.

FINANCEMENT DE LA PROGRESSION DES DOTATIONS DE PEREQUATION. Le même article procède à une réforme à partir de 2017 des modalités de financement de la progression des dotations de péréquation en faveur des communes. L'écrêtement de 3% de la dotation forfaitaire pesant sur les communes les plus favorisées financièrement sera remplacé par un plafond égal à 1% des recettes réelles de fonctionnement de ces communes.

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES. L'article 143 LFI maintient le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic) à un milliard d'euros en 2017. À compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, soit le pourcentage prévu à l'origine à partir de 2016. Il s'agit de tenir compte des fortes évolutions de la carte intercommunale et de ses incidences sur les contributions et attributions au titre du Fpic.



En million d'euros.

Mesures relatives à la fiscalité locale

MAJORATION DE TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES. L'article 97 LFI autorise les communes situées dans les zones immobilières tendues à moduler la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires créée par la loi de finances rectificative de fin 2014. Au lieu de s'élever à un taux unique de 20%, la taxe pourra être comprise entre 5% et 60% à condition que les taux de la taxe d'habitation et de la majoration ne dépassent pas un certain seuil. Certains des contribuables visés pourront continuer à obtenir un dégrèvement, par exemple s'ils sont contraints de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale pour des raisons professionnelles. Exceptionnellement, les communes peuvent délibérer jusqu'au 28 février prochain pour "instituer ou moduler la majoration de taxe d'habitation due à compter de 2017".

REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION. L'article 99 LFI fixe à 0,4% en 2017 le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui entrent dans le calcul des impôts locaux. Ce chiffre correspond au taux d'inflation constaté sur les douze mois précédant le vote de la mesure et non au taux de l'inflation prévisionnelle, qui était utilisé jusque-là pour la revalorisation annuelle forfaitaire. Limitée donc à 0,4% en 2017, celle-ci doit générer 88,8 millions d'euros de recettes supplémentaires de taxe d'habitation et un produit supplémentaire de taxe sur le foncier bâti de 123,4 millions d'euros.

TERRITORIALISATION DE LA CVAE. L'article 51 LFR modifie les modalités de territorialisation de la CVAE des entreprises appartenant à un groupe de sociétés. Il procède à la consolidation des cotisations de CVAE des entités d'un même groupe et répartit la CVAE de ces groupes selon les modalités applicables aux entreprises multi-établissements, c'est-à-dire en fonction des effectifs et des valeurs locatives de l'ensemble du groupe.

Situation financière de la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez

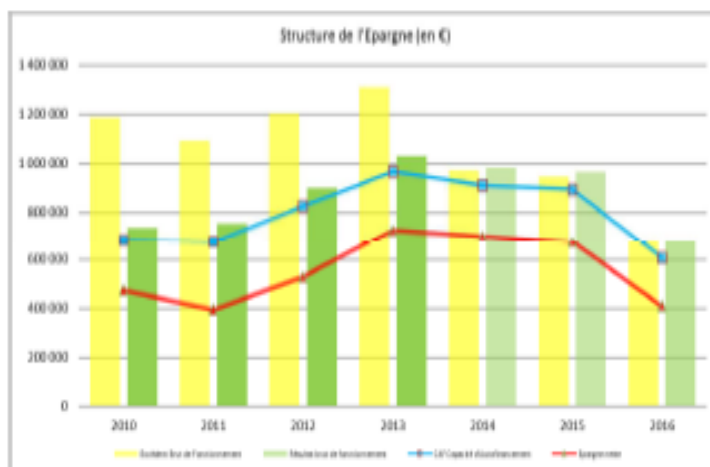
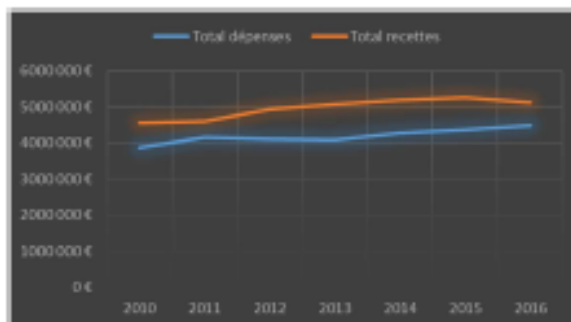
Rétrospective 2010-2016 (budget principal)

Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation	
	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	2016/2015	2016/2010
Charges à caractère général	521 606 €	569 477 €	577 963 €	586 379 €	663 231 €	646 054 €	600 634 €	14 579 €	139 027 €
Charges de personnel	1 195 381 €	1 281 540 €	1 486 332 €	1 508 734 €	1 457 190 €	1 535 515 €	1 536 824 €	1 306 €	341 443 €
Autres dépenses de gestion courante	451 749 €	458 342 €	457 135 €	473 254 €	902 602 €	905 389 €	1 117 843 €	212 454 €	666 094 €
dont subvention budgets annexes					488 754 €	453 582 €	889 842 €	-40 300 €	392 088 €
Intérêts de la dette	54 102 €	77 084 €	73 952 €	63 785 €	70 579 €	71 678 €	73 314 €	1 636 €	19 212 €
Atténuations de produits	1 178 033 €	1 179 835 €	1 189 647 €	1 165 459 €	1 165 356 €	1 148 051 €	1 009 537 €	-159 714 €	-168 986 €
Charges exceptionnelles	409 252 €	590 679 €	343 295 €	289 616 €	0 €	1 130 €	3 751 €	2 621 €	-405 501 €
dont subvention budgets annexes	467 763 €	167 041 €	462 546 €					- €	-467 763 €
Provisions					18 691 €	400 €	1 000 €	600 €	1 000 €
Total dépenses	3 879 114 €	4 130 958 €	4 108 342 €	4 987 235 €	4 277 719 €	4 368 817 €	4 482 302 €	113 484 €	612 188 €

Recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	2016/2015	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015	2016/2010
Impôts et taxes	2 849 935 €	2 722 417 €	2 953 188 €	3 098 977 €	3 247 262 €	3 345 726 €	3 305 548 €	-40 177 €	-455 613 €
Dotations et participations	1 284 312 €	1 361 031 €	1 408 969 €	1 389 857 €	1 350 625 €	1 254 977 €	1 160 634 €	-94 042 €	-123 277 €
dont dotations interco	487 548 €	455 907 €	481 936 €	471 594 €	420 585 €	316 688 €	209 085 €	-107 602 €	-278 462 €
Produit des ventes	267 942 €	308 126 €	384 306 €	400 119 €	398 404 €	464 681 €	475 684 €	11 004 €	207 742 €
dont mise à disposition budgets annexes	155 524 €	125 143 €	258 449 €	279 362 €	256 398 €	269 047 €	276 740 €	7 683 €	121 217 €
remboursement assurance personnel	47 258 €	74 717 €	38 907 €	40 367 €	15 189 €	23 180 €	18 613 €	-4 566 €	-28 645 €
Autres recettes hors ventes d'imm.	92 863 €	121 252 €	114 203 €	114 373 €	129 835 €	153 256 €	164 815 €	11 559 €	71 952 €
Produits exceptionnels	15 937 €	3 120 €	33 101 €	7 273 €	7 947 €	21 425 €	5 098 €	-16 728 €	-10 239 €
Reserve sur provisions	6547,51 €	2 963 €	33 353 €	16 204 €	- €	- €	- €	- €	-6 548 €
Total recettes	4 564 796 €	4 583 635 €	4 932 673 €	5 084 332 €	5 125 467 €	5 263 245 €	5 131 204 €	-132 041 €	566 408 €



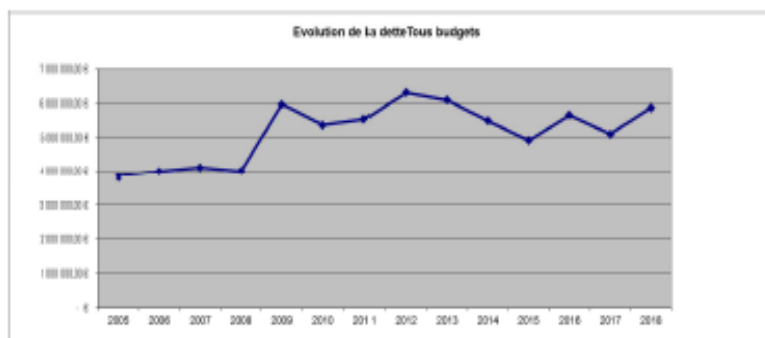
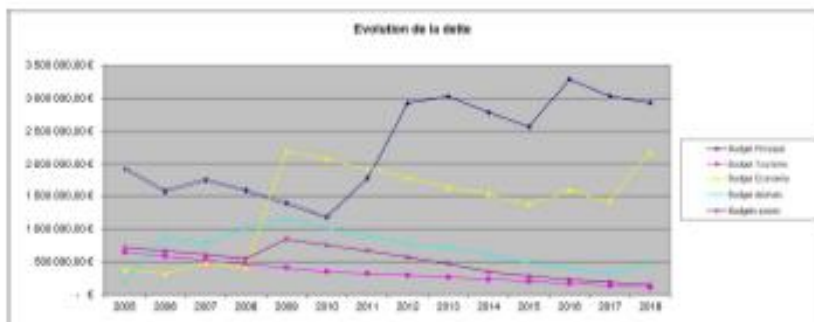
La Dette

AU 1^{er} janvier 2017, notre endettement est de 5,09 M€.

82% de notre dette est aujourd'hui à taux fixes (moyenne des taux 3.45%). Les 18% restants de la dette sont à taux variables

Répartition de la dette :

dette récupérable à 100%	37%
Autre dette récupérable (pôle santé)	24%
Dette non récupérable	35%
Dette zones activités	4%



L'augmentation constatée entre 2015 et 2016 est notamment due à l'emprunt que nous avons réalisé pour la piscine et le bâtiment de Villiers que nous avons mis en crédit-bail. Cette présentation tient compte des emprunts signés fin 2016 et qui seront encassés courant 2017.

Les Résultats 2016

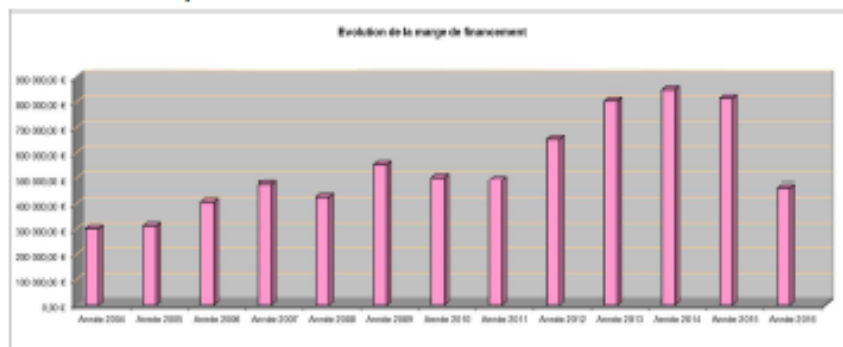
Récapitulatif des résultats de clôture 2016	Résultats de clôture	RESULTATS DEFINITIFS (Avec RAR)	FCOVA sur RAR et Averse TRIM 2016	subvention encaissée avant trim	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL - COMMUNAUTE DE COMMUNES	806 808,69 €	815 807,40 €	152 582,00 €		968 389,40 €
BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT	158 547,40 €	157 947,40 €	- €		157 947,40 €
BUDGET ANNEXE - ZA BALLEE	43 344,86 €	43 344,86 €	- €		43 344,86 €
BUDGET ANNEXE - ZA WILLIERS	- 236,30 €	- 236,30 €	- €		- 236,30 €
BUDGET ANNEXE - ZA ST LOUP	6 120,85 €	6 120,85 €	- €		6 120,85 €
BUDGET ANNEXE TOURISME	17,00 €	- 98 188,00 €	1 003,00 €	23 107,00 €	- 77 472,00 €
BUDGET ANNEXE DECHETTERIE	448 246,93 €	200 719,98 €	- €		200 719,98 €
BUDGET ANNEXE ECONOMIE	- 648 112,03 €	458 794,27 €	- €		458 794,27 €
BUDGET ANNEXE ZI DU FRESNE - LA GUTERNIERE BOUERE GREZ EN BOUERE	- €	- €	- €		- €
BUDGET ANNEXE ZA DE LA CHALOPINIERE	- €	- €	- €		- €
BUDGET ANNEXE ZA DU CLOS MACE BAZOUIGERS	- €	- €	- €		- €
BUDGET ANNEXE SPANC	728,39 €	728,39 €	- €		728,39 €
BUDGET ANNEXE SSIAD	6 498,11 €	6 498,11 €	- €		6 498,11 €
Total	851 963,90 €	1 942 748,86 €	154 476,00 €	23 107,00 €	1 474 881,86 €

La Capacité d'Autofinancement ;

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. Elle doit permettre, en priorité, de financer le remboursement des dettes. Le reliquat, la capacité de financement nette, permettra de financer tout ou partie des nouvelles dépenses d'équipements engagées par la collectivité

Evaluation marge d'autofinancement 2016	
Recettes de fonctionnement	5 131 293,72 €
Dépenses de fonctionnement	- 4 208 149,48 €
Excédent brut de fonctionnement	923 144,24 €
remboursement capital emprunt	- 247 486,80 €
Créances sur communes	- €
Besoin de financement budget tourisme	- 207 838,71 €
besoin de financement budget Economie	
Produit exceptionnel 2016	- 5 698,45 €
Marge de financement réelle	462 120,28 €

Evolution de la Capacité d'Autofinancement de la CCPMG



L'évolution positive de la capacité d'autofinancement jusqu'en 2014 est notamment la conséquence d'une maîtrise des charges, d'une évolution des recettes et d'un profil de dette en baisse. La baisse constatée en 2015 est liée à la baisse des dotations, baisse qui se poursuit en 2016 avec toujours la baisse des dotations, accentuée par la baisse des recettes fiscales et l'ouverture de la plaine intercommunale.

Les masses budgétaires par domaines de compétences

Répartition CA 2016 par principaux services	AFFAIRES SOCIALES	CULTURE	JEUNESSE	SPORT	VOIRIE	Economie	Tourisme
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	240 896	570 603	282 099	408 390	40 562	159 063	471 152
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	230 904	187 041	96 314	95 345	0	367 648	296 255
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-9 992	-383 562	-185 784	-313 045	-40 562	198 585	-175 897
TRAVAUX INVESTISSEMENT					27 166		
Capital emprunt	72 600	20 344		114 556		163 114	31 925
Total coût pour la collectivité 2016	-82 582 €	-403 906 €	-185 784 €	-427 601 €	-67 720 €	35 471 €	-207 822 €
Résultats 2015	-103 536	-420 292	-199 416	-199 978	-97 865	-21 598	-166 540
Variations 2015/2016	20 943 €	16 386 €	13 882 €	-327 824 €	30 146 €	67 068 €	-41 281 €

Les Autofinancements

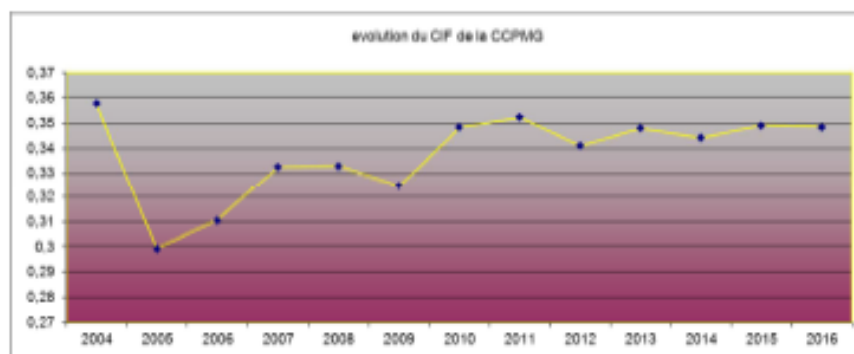
Autofinancement	De 2008 à 2012	2013	2014	2015	2016	
Budget principal	1 848 279 €	236 532 €	334 198 €	727 592 €	641 614 €	
Budget Tourisme	331 996 €	168 646 €	21 529 €	56 635 €	46 060 €	
Budget Economie			283 000 €	111 014 €	13 090 €	
Total	2 180 275 €	405 179 €	638 726 €	895 240 €	700 763 €	4 820 183 €

Dont autofinancements 2016 ; 60 K€ de petits investissements et matériels et 580 K€ pour les équipements publics.

Le Coefficient d'intégration fiscale et le potentiel fiscal (CIF)

Le coefficient d'intégration fiscale, généralisé depuis 2000 à tous les EPCI à FPU a pour but de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue ainsi un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Il est le rapport entre le montant des recettes de la communauté (y compris la fiscalité mixte perçue en sus de la F.P.U.) et celui constaté sur le territoire (communauté, communes et le cas échéant syndicats à contributions fiscalisées). Il reflète l'importance des charges transférées à la communauté et donc le montant de la fiscalité effectivement nécessaire à leur financement. C'est pourquoi il est diminué des « dépenses de transfert » versées par la communauté à ses communes membres.



Le Potentiel fiscal

Indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Population DGF								14440	14553	14640	14695
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Potentiel fiscal par habitants	224,05	227,32	215,05	229,28	228,7402	223,302	229,588	231,91	237,27	245,68	
Potentiel fiscal moyen de la vallée	211,47	214,97	218,97	229,13	227,8428	284,235	270,875	278,68	278,58	278,23	

Les Orientations budgétaires 2017

Recettes de Fonctionnement

Dotations de l'Etat

La Dotation d'Intercommunalité

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est composée de la dotation de compensation (ex-compensation salaires de la TP) et de la dotation d'intercommunalité. Si la première est indexée, la seconde est calculée selon des critères propres à l'EPCI, notamment le potentiel fiscal et le coefficient d'intégration fiscale (CIF), la population DGF.

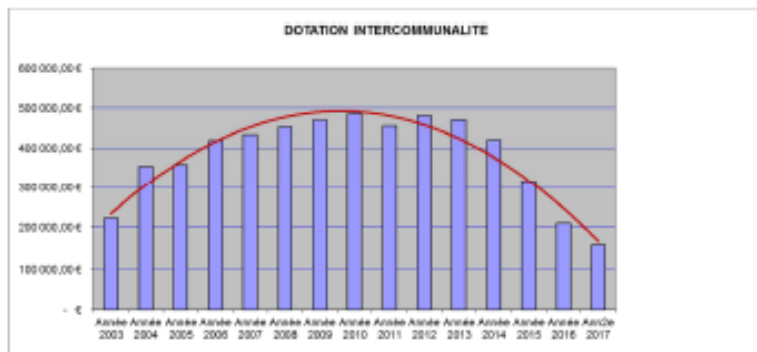
L'évaluation des transferts de charges étant prise en compte dans le calcul du CIF par l'intermédiaire de l'attribution de compensation, la dotation d'intercommunalité augmente avec les charges assumées par un EPCI au titre de ses compétences.

Son évolution pour la CCPMG depuis 2003 et sa projection jusqu'en 2017

Comme annoncé en introduction, la contribution des collectivités à l'effort national de rétablissement des comptes publics Impacte fortement cette DGF.

Après avoir subi une première baisse importante en 2014 (-10.8% - 51 000€), cette baisse s'est amplifiée en 2015 (-97 155€) et en 2016 (-97 660€). En 2017, la baisse va se poursuivre moins fortement qu'en 2016, en attendant sa réforme qui devrait être votée pour 2018.

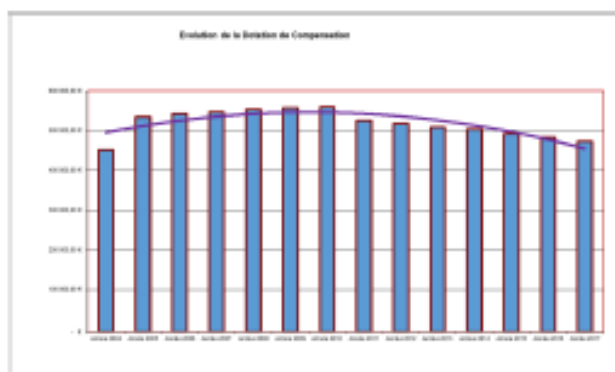
	2014	2015	2016	2017
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	39 498 €	39 498 €	39 706 €	39 706 €
Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		97 155 €	97 660 €	97 660 €
			98 948 €	98 948 €
				54 000 €
Perte annuelle par rapport à 2013	39 498 €	136 653 €	236 314 €	290 314 €



La Dotation de compensation

La loi de finances pour 1999 (article 44) a modifié les modalités de calcul de la base d'imposition de la taxe professionnelle en supprimant progressivement la part salaires. La perte de bases que subissait ainsi les collectivités a été compensée par l'Etat.

Elle a baissé de -1.94% en 2016 et devrait connaître une baisse sensiblement identique en 2017, soit en valeur -10 000€ (voir la courbe de son évolution ci-dessous)



La base de dotations du bloc communal (communes- communauté de communes) pour le territoire du Pays de Meslay-Gréz, pour les seules années 2015, 2016, en cumul, approche les 1M€. (300 000€ en 2015, 650 000€ en 2016).

Le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales)

Le fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Cette solidarité au sein du bloc communal se met en place progressivement : 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015,



En 2016, son montant qui était initialement prévu atteindre 2% des ressources fiscales a été ramené par la loi de finances 2016 à hauteur de 1M€ soit environ 28.2% de progression par rapport à 2015. Pour 2017, la loi de finances maintient son niveau à un milliard d'euros. À compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, soit le pourcentage prévu à l'origine à partir de 2016.

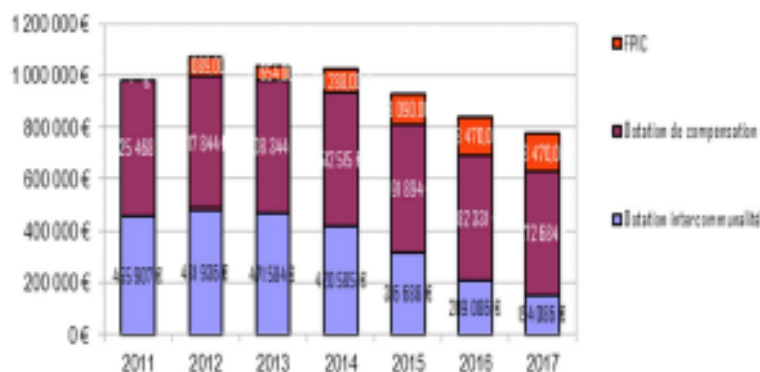
Ainsi, son montant pour le bloc communal peut être évalué pour 2017 à la même somme que 2016, somme qui devra être répartie entre les différentes collectivités locales

	2012	2013	2014	2015	2016
Part totale	74 089 €	171 413 €	262 322 €	352 074 €	426 124 €
Communes	- €	111 729 €	172 034 €	228 984 €	277 654 €
CCPMG	74 089 €	59 654 €	90 288 €	123 090 €	148 470 €



Evolution globale des concours financiers de l'Etat

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotations intercommunales	455 907	481 938	471 584	420 585	318 888	209 086	155 285
Dotations de compensation	525 488	517 844	508 344	512 515	491 884	482 331	472 684
FPIC	0	74 089	58 854	90 288	123 090	148 470	148 470
	981 375	1 073 869	1 038 782	1 023 388	931 672	839 887	776 439
					-91 718	-91 795	-53 448



Les recettes PMU et le reversement à la société des courses

Rappel : L'article 85 de la LF 2013 précise que le produit du prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs dû par le PMU ou les sociétés de courses est affecté à concurrence de 15 % et dans la limite de 10 322 550 euros aux EPCI (et non plus aux communes) sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes au prorata des enjeux des courses hippiques, dans la limite de 722 579 euros par EPCI.

Ainsi, à compter de 2014, la communauté de communes a perçu la recette PMU due aux collectivités et a reversé une partie à la Société des courses (reprise des engagements auparavant pris par la commune de Meslay du Maine envers la Ste des courses)

	2014	2015	2016
Recettes PMU	68 191 €	55 991,00 €	52 749,02
Versement subvention Société des courses	30 000 €	27 995,52 €	26 374,51
Solde net	38 191 €	27 995 €	26 375 €

Il est proposé de partir sur les mêmes bases pour 2017.

La Fiscalité

Les recettes fiscales

Au 1^{er} janvier 2004, date de « naissance » de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez dans sa forme actuelle, le territoire est passé à la Taxe Professionnelle UNIQUE (TPU).

Petit rappel : La Taxe Professionnelle Unique, qu'on pouvait aussi nommer unifiée ; Autrefois chaque commune percevait en propre cette taxe sur les entreprises. Le principe, avec la TPU, est de mettre tout dans un "pot" commun, c'est-à-dire qu'on mutualise ces recettes pour soutenir des opérations intéressant toutes les communes de la Communauté de Communes et on agit en solidarité avec les plus petites communes qui, même si elles ont peu d'entreprises, peuvent envisager des aménagements ou des services soutenus par la CCPMG.

Une fois perçue, la taxe professionnelle est en partie redistribuée aux communes grâce à "l'attribution de compensation". Ainsi, la communauté de communes du Pays de Meslay Grez reverse, chaque année, à chaque commune, le produit de la taxe professionnelle qu'elle percevait en 2003. Pour un certain nombre de communes, cette attribution de compensation est négative et ce sont elles qui reversent à la Communauté de communes ; ce sont les communes pour lesquelles la recette Taxe professionnelle était inférieure à la recette taxes ménages perçues par la CCPMG avant le passage à la TPU, ces taxes ménages étant revenues directement aux communes.

La redistribution aux communes s'effectue selon deux moyens :

- **L'attribution de compensation** consiste à reverser à chaque commune ce qu'elle récoltait au titre de la taxe professionnelle avant le passage à la fiscalité unique (en 2003).
- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** obéit au principe de solidarité : Le montant de la DSC a été arrêté lors de l'élaboration des statuts 2004, sur la base de ce qu'elle était en 2003.

Depuis 2010 et suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, celle-ci a été remplacée par la CET (Contribution Economique territoriale) qui est composée de 2 parts :

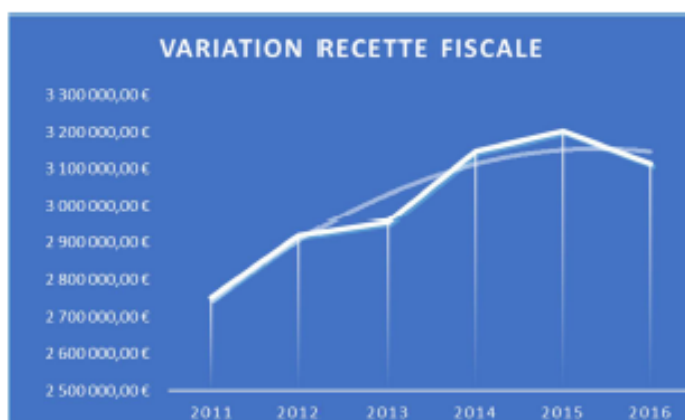
- La CFE (Contribution Foncière Economique)
- La CVAE (calculée sur la valeur ajoutée des entreprises)

Cette réforme comprenait également une réaffectation des Impôts locaux au sein du secteur local et des transferts d'impôts de l'Etat. Ainsi, depuis 2010, la Communauté de Communes perçoit une part d'impôts ménages auparavant perçus par le Département ou la Région.

Le PANIER FISCAL de la CCPMG est donc composé comme suit :

Recettes fiscales effectives par année	2015			2016		
TFNB	51 725,00 €	1,61%	36,82%	52 035,00 €	1,67%	37,30%
TAFNB	15 720,00 €	0,49%		15 732,00 €	0,51%	
TFPB	- €	0,00%		- €	0,00%	
TH	1 112 026,00 €	34,71%		1 093 838,00 €	35,12%	
CVAE	471 130,00 €	14,71%	46,72%	429 910,00 €	13,80%	46,75%
CFE	984 301,00 €	30,73%		984 270,00 €	31,60%	
IFER	41 253,00 €	1,29%		41 663,00 €	1,34%	
Compensations d'exonération nouveau régime	99 805,00 €	3,12%	3,12%	78 269,00 €	2,51%	2,51%
DCRTP	125 954,00 €	3,93%	11,41%	125 954,00 €	4,04%	11,74%
FNOR	239 545,00 €	7,48%		239 545,00 €	7,69%	
TASCOM	45 400,00 €	1,42%	1,42%	45 715,00 €	1,47%	1,47%
Rôles supplémentaires et complémentaires	16 685,00 €	0,52%	0,52%	7 454,00 €	0,24%	0,24%
	3 203 544,00 €	100,00%	100,00%	3 114 385,00 €	100,00%	100,00%
				- 89 159,00 €		

Soit -90 K€ entre 2016 et 2015



Les entreprises du territoire contribuent à un peu plus de 46% des recettes fiscales, la part des ménages se situe autour de 37%, 11 % des recettes étant gelées (compensation de l'Etat pour maintenir le montant des recettes fiscales suite à la réforme).

A noter que le reversement de l'Attribution de compensation aux communes a représenté la somme de 0.95M€ en 2016.

A noter que le reversement de l'Attribution de compensation aux communes a représenté la somme de 0.95M€ en 2016.

Les bases de TH de la CCPMG enregistrent une baisse de 1,7% en 2016. Cette diminution résulte de l'évolution du contexte législatif :

Certains contribuables (personnes veuves ou âgées de plus de 60 ans et aux revenus modestes) ont été imposées en 2015 à la taxe d'habitation alors qu'elles en étaient exonérées jusqu'en 2014. Ces entrées dans l'imposition résultent du changement de certaines règles relatives à l'impôt sur le revenu, notamment la diminution du nombre de parts causée par la suppression de la demi-part des veufs et l'augmentation du revenu fiscal de référence due à l'imposition à l'IR des majorations de pension des retraités ayant élevé au moins trois enfants. Du fait de l'application de ces règles, les bases exonérées dans le rôle général de TH 2015 étaient sensiblement moins importantes que lors des exercices précédents, d'où une progression des bases taxables également plus marquée qu'à l'occasion des années précédentes (+6% pour l'EPCI V152, contre seulement +1% en 2014).

L'article 75 de la loi de finances pour 2016 est revenu sur ces mesures et a rétabli les exonérations qui s'appliquaient antérieurement, ce qui s'est mécaniquement traduit par une augmentation sensible des bases exonérées dans le rôle. En l'espèce, elle passent de 1 154 575 € en 2015 à 1 607 907 € en 2016 (soit une hausse de 39,3% ce qui explique le recul des bases d'imposition constaté sur cet exercice (-1,7%).

Evolutions estimées des recettes fiscales pour 2017 à TAUX CONSTANTS

Taxe habitation		
Bases 2016		9 760 591 €
Revalorisation des bases 2017	0,40%	39 042 €
Nouvelles bases	1%	97 606 €
Simulation bases 2017		9 897 239 €
Evolution en valeur		136 648 €
Evolution en %		1,40%
Taux 2016		11,20%
taux 2017		11,20%
Rappel produit 2016		1 093 838,00 €
Estimation produit fiscal 2017		1 108 491 €
Variation en valeur		14 653 €

Taxe Foncier Non Bâti		
Bases 2016		2 874 888 €
Revalorisation des bases 2017	0,40%	11 500 €
Nouvelles bases		0 €
Simulation bases 2017		2 886 388 €
Evolution en valeur		11 500 €
Evolution en %		0,40%
Taux 2016		1,81%
taux 2017		1,81%
Rappel produit 2016		52 243,61 €
Estimation produit fiscal 2017		52 244 €
Variation en valeur		0 €

Cotisation foncière des entreprises		
Bases 2016		3 872 030 €
Revalorisation des bases 2017	-9,00%	- 348 483 €
Nouvelles bases		- €
Simulation bases 2017		3 523 547 €
Evolution en valeur		- 348 483 €
Evolution en %		-9,00%
Taux 2016		25,42%
taux 2017		25,42%
Rappel produit 2016		984 270,00 €
Estimation produit fiscal 2017		895 686 €
Variation en valeur		-88 584 €

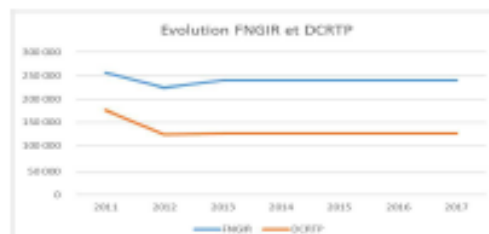
CVAE			
Années	Produit	Evolution	
		en valeur	en %
2011	474 174,00 €		
2012	476 393,00 €	2 219	0,47%
2013	418 800,00 €	-57 593	-12,36%
2014	466 625,00 €	47 825	11,42%
2015	471 130,00 €	4 505	0,97%
2016	429 910,00 €	-41 220	-8,75%
2017	430 143,00 €	233	0,05%



FNGIR ET DCRTP

L'article 78 de la loi de finances pour 2010 a instauré la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ces deux mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisent le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

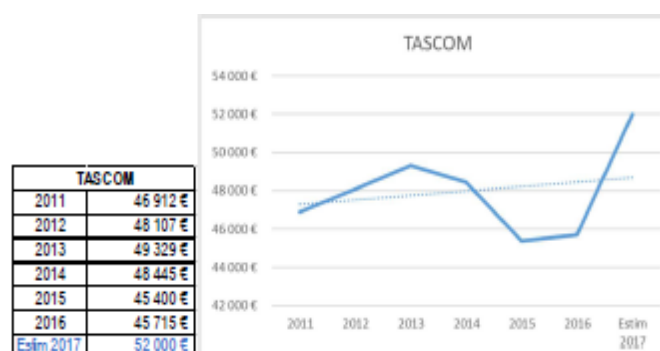
Ces montants sont maintenant figés (recette 2016= recette 2017)



TASCOM

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été créée par la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés. A compter du 1^{er} janvier 2011, la TASCOM est perçue au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sur le territoire duquel est situé l'établissement imposable.

En 2016, le conseil communautaire a décidé d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1.05, ce qui devrait permettre d'augmenter la recette Tascom 2017.



IFER (L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)

IFER						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Transformateurs	13 500	13 500	13 736	13 915	14 040 €	14 180 €
Stations électriques	12 240	17 340	14 014	15 771	18 031 €	18 213 €
Carabattres de Baz	8 832	8 836	8 995	9 094	9 182 €	9 270 €
	34 572	39 676	36 745	38 780,00 €	41 253 €	41 663 €



Les recettes attendues pour ces différentes taxes devraient être sensiblement identiques en 2017.

Avec la revalorisation des bases fiscales de 0.4%, le produit de la CFE nettement inférieur pour 2017, la variation globale en valeur du produit fiscal escompté pour 2017 devrait être négative à taux constants de l'ordre de -48 000€.

Estimations globales

Recettes fiscales effectives par année	2013	2014	2015	2016	2017 estimé
TFNB	66 301,00 €	51 139,00 €	51 725,00 €	52 035,00 €	52 243,61 €
TAFNB	- €	15 697,00 €	15 720,00 €	15 732,00 €	15 732,00 €
TPPB	- €	- €	- €	- €	- €
TH	1 035 984,00 €	1 047 750,00 €	1 112 026,00 €	1 093 838,00 €	1 108 490,80 €
CVAE	418 800,00 €	466 625,00 €	471 130,00 €	429 910,00 €	430 143,00 €
CFE	882 255,00 €	931 125,00 €	984 301,00 €	984 270,00 €	895 685,72 €
IFER	36 745,00 €	38 780,00 €	41 253,00 €	41 663,00 €	41 663,00 €
Compensations d'exonération nouveau régime	95 934,00 €	95 855,00 €	99 805,00 €	78 269,00 €	105 000,00 €
DCRTP	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €
FNQIR	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €
TASCOM	49 239,00 €	48 445,00 €	45 400,00 €	45 715,00 €	52 000,00 €
Rôles supplémentaires et complémentaires	5 754,00 €	86 757,00 €	16 685,00 €	7 454,00 €	- €
TOTAL	2 868 611,00 €	3 147 872,00 €	3 203 644,00 €	3 114 385,00 €	3 088 467,14 €
variations		191 181,00 €	55 872,00 €	- 89 150,00 €	- 47 927,86 €

Ainsi, la base globale des recettes fiscales + dotations devrait se situer aux alentours de -110 000€ pour 2017 sans augmentation des taux

Au vu de cette dégradation des finances due notamment aux baisses des dotations et de la fiscalité, et afin d'anticiper le financement des futurs projets et notamment du déploiement du numérique pour lequel, je vous le rappelle, vous avez souhaité aller vers un programme ambitieux de couverture de notre territoire à 100%, je vous propose, pour 2017, de prévoir une augmentation de la fiscalité à la fois sur les ménages et les entreprises, tous bénéficiaires demain du très haut débit.

Dans notre analyse prospective, je vous propose d'envisager une croissance de la fiscalité à hauteur de 100 000€ à répartir sur la taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti et la CFE, ce qui représente +5% de recettes fiscales sur lesquelles nous avons un pouvoir de taux.

Dépenses de Fonctionnement

Les charges à caractère général

Les charges générales de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité ; achats de consommables, entretien de bâtiments Intercommunaux, petits matériels, consommations diverses (fluides, fournitures, etc...) ainsi que les assurances. La tendance pour l'année 2017 devrait être à la stabilité.

La masse salariale

Les dépenses de personnel évoluent en fonction de plusieurs facteurs externes et internes.

Les facteurs externes ; Les mesures nationales légales : augmentation du SMIC – La GIPA – les taux de cotisation des charges patronales (Ircantec et CNRACL).

Les facteurs propres à la collectivité ; Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents. Les frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires- la participation à la protection sociale.

Les faits marquants pour 2017.

L'augmentation du point d'indice au 1^{er} février (+0.6%), l'augmentation des taux CNRACL employeur (+.005%) et taux AT (+.010%), ainsi que le transfert prime/points vont impacter la masse salariale 2017.

La masse salariale globale nette devrait s'élever à la somme de 2.17M€ contre 2.14M€ en 2016, soit en valeur, +25 000€. (dont 20 000€ pour le budget principal et tourisme)



Les Reversements aux communes

L'attribution de compensation

Le montant de l'attribution de compensation 2015 et 2016 a été modifié suite à la répartition des frais relatifs à la mise en place du service commun ADS, et à la participation à la gestion de la piscine pour la commune de Meslay du Maine. Le montant 2017 sera donc le suivant ;

Attribution de compensation versée aux communes ; 897 693€
 Attribution de compensation versée par les communes ; 194 167€

La Dotation de Solidarité

Comme le prévoient les statuts, la Dotation de Solidarité a été figée sur la base des montants des dotations 2003 à savoir : 142 700€ pour les 22 communes. Cette somme sera à inscrire au budget 2017. Je vous rappelle que cette dotation est le fruit des reversements des recettes taxe professionnelle et taxes foncières décidés par les communautés de communes existantes avant la fusion du 1^{er} janvier 2004.

Les Intérêts de la dette

L'augmentation globale des annuités pour 2017 d'élève à 88 000€ 1 420€ sur le budget principal, 57 430 euros sur le budget économie, -3 190€ sur le budget des zones d'activités, + 33 570€ sur le budget déchets

Les augmentations sont dues à la contractualisation des emprunts que nous avons fait fin 2016 pour les bâtiments économiques, la chaufferie gaz et le futur camion du service déchets

Les fonds de concours

Parallèlement au contrat Régional 3^{ème} génération appelé NCR, nous avons décidé de poursuivre notre politique d'attribution de fonds de concours aux projets communaux selon un règlement qui a été adopté en 2014 et prolongé jusqu'à fin 2016. Cette action est un soutien financier original qui permet un effet levier intéressant pour les investissements réalisés par toutes les communes.

La 1^{ère} génération a bénéficié d'une enveloppe globale de 587 000€.

12 dossiers ont été présentés et instruits en 2016 pour un total de 91 000€. 29 000€ ont été payés sur 2016.

Pour 2017, je vous propose d'inscrire la somme de 186 000 € correspondant au solde restant à payer.

Total Volet 1+2 ATTRIBUE	384 836,45 €
Total Volet 1+2 PAYE	199 446,45 €
Reste à payer	185 390,00 €
Enveloppes consacrées V1	102 000,00 €
Enveloppes consacrées V2	408 000,00 €
TOTAUX	510 000,00 €
BILAN	125 163,55 €

Les orientations en matière d'Investissements

LA SITUATION DES PRINCIPALES OPERATIONS EN COURS

L'année 2017 verra la poursuite des actions engagées par le conseil communautaire :

Intitulé des opérations d'investissement	Credits de paiements antérieurs (réalisations cumulée au 31/12/2015)	Credits de paiements ouverts au titre de l'exercice 2016	Montants sur 2016	RESTES à régler sur 2017 et années suivantes
Mobilier	-€	48 115 €	44 581 €	3 534 €
Mobilier réseau lecture	-€	11 595 €	10 154 €	-€
Voies 2016	-€	48 000 €	39 810 €	-€
Logiciel ressources humaines	-€	11 500 €	11 445 €	-€
Fiscale	3 068 268 €	2 431 735 €	2 177 859 €	254 078 €
Chaufferie Bois	118 735 €	12 000 €	8 000 €	6 000 €
Chaufferie Gaz	3 303 €	170 200 €	187 272 €	2 908 €
Poles santé	3 431 547 €	38 100 €	17 194 €	20 638 €
Centre de secours Bouère Ballez	810 853 €	3 380 €	1 294 €	2 085 €
Centre de secours Meslay du Maine	588 592 €	52 024 €	50 959 €	1 065 €
rehabilitation thermique salle de sport intercommunale stade à Meslay du Maine	217 100 €	1 585 €	-€	1 585 €
Vegetalisation zone d'activité de Bouère	251 317 €	-€	-€	-€
Aménagement zone d'activité de Grez en Bouère	80 518 €	-€	-€	-€
Za du Clos Mace Bazougers	-€	87 587 €	81 144 €	6 443 €
Voie ZA Guémère à Meslay du Maine	592 820 €	5 000 €	574 €	4 426 €
Zone des sports à Meslay du Maine	-€	13 500 €	13 090 €	410 €
SCOT	154 399 €	8 845 €	8 845 €	-€
PLUI	-€	222 000 €	5 434 €	216 566 €
Transfert compétence Eau et Assainissement	-€	116 700 €	-€	116 700 €
Fds de concours	734 333 €	200 000 €	59 770 €	140 230 €
Subventions équipement versées aux privés	159 793 €	74 485 €	57 570 €	16 625 €
informatisation réseau lecture	37 010 €	-€	-€	-€
BIG	74 355 €	10 920 €	10 200 €	720 €
Equipement base de loisirs Chesnaie	-€	10 750 €	526 €	10 224 €
Amplis de la Chesnaie	-€	5 000 €	-€	5 000 €
Signalétique intercommunale	-€	4 000 €	-€	3 482 €
Réhabilitation sanitaires camping Villers	-€	7 900 €	8 120 €	-€
sanitaires camping Chesnaie	-€	83 215 €	50 853 €	2 500 €
Réhabilitation terrasses VVNU	-€	33 000 €	12 635 €	-€
		3 686 906 €	2 810 510 €	815 803 €

Les orientations 2017 - 2020

Fin 2016, le conseil communautaire a validé les orientations 2016-2020, et c'est à partir de ces orientations que le rapport du DOB 2017 va être structuré.

EN MATIERE ECONOMIQUE

	Feuille de route 2016-2020 : les priorités
renforcer l'offre en foncier économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des besoins identifiés à Bazougers ➤ Meslay : des réserves foncières à constituer et des besoins de visibilité (à inscrire au PLUI) <ul style="list-style-type: none"> ▪ En priorité : route de Sablé
Immobilier d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la construction de bâtiments économiques notamment sur les axes importants : RD21 (Laval/Sablé), RN162 (Laval/Château-G) ➤ Des besoins identifiés à Bazougers, Ballée, Meslay du Maine, Villiers Charlemagne

En 2016, nous avons lancé la construction de 2 bâtiments économiques ; un bâtiment artisan composé de 2 modules à Grez en Bouère et un bâtiment plus grand pour répondre aux besoins d'agrandissement d'une entreprise sur Meslay du Maine.

Nous avons également été très investis dans les dossiers relatifs à la fermeture de la société Linpac à Val-du-Maine et le projet de cession et de reprise de l'entreprise Sotira à Meslay du Maine.

Pour ce qui concerne la revitalisation du site de Linpac à Val-du-Maine, je souhaite que nous puissions acquérir le site afin d'en avoir la maîtrise et de travailler à sa réorganisation pour permettre la création d'une zone d'activités qui pourrait regrouper un certain nombre d'entreprises allant de l'entreprise artisanale à l'industrielle si une opportunité se présentait. Nous avons sollicité Mr le Préfet pour demander à ce que une partie des fonds de revitalisation versés par Linpac puisse être fléchée sur ce site

Pour ce qui concerne le site de Sotira à Meslay du Maine, je réaffirme le souhait, validé par le conseil communautaire, de voir se pérenniser le site de Meslay du Maine, ce qui passera peut-être par un accompagnement de la collectivité dans le cadre d'un projet industriel pérenne et d'un accompagnement raisonné et raisonnable pour les finances de la collectivité.

Pour 2017, je souhaite que dès maintenant, nous anticipions pour commencer à acquérir du foncier devant nous permettre d'envisager l'agrandissement ou l'aménagement de nouvelles zones d'activités sur Bazougers et Meslay du Maine de façon à pouvoir répondre aux demandes qui se présenteront. Nous allons finir la construction des bâtiments et les mettre à disposition des porteurs de projets qui nous en ont déjà fait la demande. Il nous faut aussi étudier la demande du garagiste de Villiers Charlemagne dans le cadre de son projet de déplacement sur la zone d'activités de Villiers Charlemagne.

Pour ce qui concerne l'immobilier d'entreprises, La loi NOTRe complétée par la circulaire du 22 décembre 2015 prévoit désormais sur le volet « aide à l'immobilier d'entreprise » que la compétence sera désormais assurée par le bloc communal. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence, aussi les Intercommunalités ne récupéreront pas de moyens financiers nouveaux. Cependant par voie de convention, elles peuvent déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides, au Département. En 2016, le conseil communautaire a validé la mise en place de cette délégation pour la seule année 2016, le Département ayant assumé seule le financement et la gestion selon les critères qui existaient auparavant au sein du Conseil Départemental.

Cette délégation permettrait de :

- Maintenir un outil financier favorisant l'attractivité économique de la Mayenne
- Accompagner les projets de développement des entreprises Mayennaises par des leviers financiers efficaces
- Poursuivre les missions d'aménagement de l'ensemble du territoire Mayennais, y compris les espaces ruraux
- Préserver la complémentarité et l'effet levier des aides aux entreprises entre les différents niveaux de collectivités locales ainsi qu'avec celles de l'Etat voire de l'Union européenne
- Garantir un dispositif d'aide équitable à l'échelle du département.

A partir de 2017, le conseil départemental réfléchit à la reconduction d'une nouvelle délégation des communautés de communes vers le Département sur la base de critères qui restent à déterminer. Le financement de ces aides à l'immobilier serait partagé entre le Conseil Départemental et les communautés de communes dans le cadre d'un financement qui pourrait être de 80/20 ou 75/25 Il me semble important de conserver ce levier auprès des porteurs de projets de façon à maintenir la dynamique et à éviter la concurrence entre les territoires, l'objectif étant de partir sur un règlement commun à chacun des territoires désireux de conventionner avec le département.

En terme d'entretien de voiries des zones, nous allons procéder à de menus travaux pour 2017. Je souhaite qu'un plan pluriannuel d'entretien plus lourds de voiries soit réalisé de façon à ce que nous puissions avoir une vision des investissements à réaliser dans les années à venir.

Je souhaite également que nous conservions l'enveloppe de 30 000€ que nous provisionnons tous les ans afin de la réserver à l'accompagnement de projets et/ou d'études qui pourraient voir le jour sur le territoire afin de faciliter leurs émergences. Il est important que nous soyons réactifs et en veille à tous projets socio économiques dans le Pays de Meslay- Grez. En 2016, une partie de cette enveloppe a été affectée à l'accompagnement de l'étude sur le projet méthanisation

Actions 2017:

- Fin de la construction du bâtiment artisan à Grez en Bouère et mise en location
- Fin de la construction du bâtiment pour Méthodes Uainage à Meslay du Maine, mise en location du dit bâtiment et de celui occupé précédemment par l'entreprise.
- Finalisation de la vente des terrains (ZAE Bazougers et Villiers)
- Conventionnement avec le Conseil Départemental pour l'aide à l'immobilier et prévision d'une enveloppe budgétaire pour les projets 2017 du territoire.
- Revitalisation du site Llnpac à Val du Maine
- Accompagnement à la reprise de la Société Sotira
- Etude du projet de déplacement du garagiste de Villiers Chartemagne.
- Foncier : agrandissement ZAE sur le pôle de Bazougers et future ZAE sur le pôle de Meslay du Maine
- Enveloppe de 30 000€ réservée à l'accompagnement de projets

EN MATIERE COMMERCIALE

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de l'offre en GMS (considéré comme d'intérêt général : compétence communautaire) ➤ Soutien aux commerces de proximité (compétence communale)

Actions 2017 ; Je souhaite que nous puissions travailler à ce dossier sur l'année 2017.

EN MATIERE d'HABITAT

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'une étude PLH (mieux appréhender notamment les besoins en locatifs) ➤ Mise en place d'un observatoire du logement ➤ Appel à projet Conseil départemental (2016 - 2021) : communes déclarées éligibles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Meslay du Maine (2017/2018) ▪ Grez en Bouère (2018) ▪ Bazougers (2018/2019) ▪ Villiers/Ballée : pas de projets clairement identifiés à ce jour
Viellissement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réflexion à conduire au sein de la commission actions sociales (adéquation entre l'offre et les besoins) ➤ Encourager l'étude de solution habitat de type Habiter Autrement

Notre étude sur le Programme Local de l'Habitat est lancée et devrait être finalisée au cours de l'année 2017, notamment au travers de son plan d'actions.

Actions 2017 :

Nous devons lancer l'appel à projet du conseil départemental dans le cadre du contrat territorial pour les 5 communes éligibles .

EN MATIERE DE TRES HAUT DEBIT et TELEPHONIE MOBILE

LE TRES HAUT DEBIT

En 2002, nous avions besoin de 0.5 Mégabit/seconde pour utiliser notre messagerie Internet.

En 2007, 2 Mbit/s étaient nécessaires pour pouvoir télécharger raisonnablement des données.

Aujourd'hui, la télévision en demande 4 fois plus. L'évolution des usages est en marche, la capacité à augmenter les flux doit suivre.

• Pourquoi le THD :

- ▽ Renforcer la compétitivité économique et l'attractivité locale (nouveaux usages : cloud, 3D, visioconférence)
- ▽ Aménager tous les territoires en infrastructures numériques pour dépasser les limites du réseau cuivre et permettre de nouveaux usages (MOOC, télémédecine, villes connectées et réseaux intelligents, télétravail)
- ▽ Permettre les usages de demain et les développements économiques liés : objets connectés, vidéo 3D, fabs labs, ressources partagées...

Je vous rappelle que La Commission des Maires, lors du Débat d'Orientation budgétaire 2016, a souhaité retenir le scénario prévoyant 100 % du territoire couvert par le FTTH Ce scénario étant acceptable si nous mobilisons prioritairement sur ce projet les crédits pouvant nous être attribués dans le cadre des différents contrats à venir. Un recours à la fiscalité locale avait aussi été évoqué.

Au niveau du Département, le volet FTTH a été fortement revu à la hausse avec un déploiement des 109 112 lignes en FTTH, en une seule phase (2017-2021), et en complément des initiatives privée et publique existantes.

La participation financière des territoires a été revue à la baisse (200€ à 250€/prise au lieu de 500€) soit un total de **1,4 à 1,8 M€** pour l'ensemble du territoire du Pays de Meslay Grez (7242 prises).

Le marché de délégation de service public est en cours. La consultation des opérateurs suite à l'avis de DSP s'est clôturée le 6 septembre. 6 candidatures ont été déposées par des entités ou des groupes d'entités. Tous les grands opérateurs du domaine que le CD pouvait attendre sont présents. C'est une vraie réussite qui montre explicitement que le projet mayennais est vu comme très intéressant. La présence de six candidats annonce une bataille concurrentielle au bénéfice du projet mayennais. Les offres ont été remises, analysées et les auditions sont en cours. Le lauréat sera désigné avant l'été.



Actions 2017:

- Dès cette année 2017, nous devons provisionner pour financer ce projet et comme je vous le disais, anticiper et envisager le recours à la fiscalité pour le financer

LA TELEPHONIE MOBILE

Je vous rappelle que :

- 2 projets sont en cours sur le territoire pour l'amélioration de la desserte (Bazougers et Chemeré le Roi) – Le dossier est porté par le SDEGM dans le cadre de l'appel à projets zones blanches.
- Dans le cadre de l'appel à projet « 800 » sites Mayenne Mobilité porté par le Département, nous avons inscrit le site économique de Val-du-Maine.
- Nous avons signé un bail avec TDF pour l'implantation d'un pylône à Val-du-Maine pour d'éventuels opérateurs
- Dans le cadre de la ligne LGV, des pylônes ont été installés sur le parcours de la ligne. Ceux-ci devraient être opérationnels fin mars 2017

Ainsi l'ensemble de ces pistes doit permettre une amélioration de la couverture téléphonie mobile sur notre territoire dès 2017.

LA SANTE

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise en place du Schéma santé : <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher un médecin pour Villiers • Anticiper les besoins sur Ballée et Bouère (problème identifié dans les 5 ans)

La dynamique enclenchée par la construction des Pôles de santé a permis de répondre aux besoins des patients dans le cadre des départs en retraite par la mise en place de nouveaux professionnels et d'une nouvelle dynamique.

Cependant le pôle de santé de Meslay du Maine doit faire face à une augmentation de sa demande, notamment suite aux départs en retraite de professionnels de territoires voisins. L'expérience de l'installation du Dr Martin à Grez en Bouère (arrivé en tant que « médecin assistant » de Meslay du Maine), ainsi que les demandes des Internes (et donc futurs installés), montrent que leur souhait est d'exercer en structure collaborative.

Le départ du Dr Humbert de Villiers Charlemagne, ainsi que les futurs départs en retraite doivent NOUS amener avec les professionnels, à s'interroger dès maintenant sur l'accompagnement de la collectivité sur l'organisation médicale du Pays de Meslay-Grez.

Une rencontre s'est déroulée en décembre avec les médecins des pôles, ainsi qu'un interne actuellement à Meslay. L'organisation envisagée pourrait être :

- Installation en janvier 2017 d'un 4^{ème} médecin à Meslay du Maine (Dr Vu) dans le cabinet restant (quelques travaux à envisager)
- Agrandissement du pôle santé de Meslay du Maine de la partie médecin (2 cabinets) afin de permettre d'accueillir de nouveaux internes ou « médecins assistants », voir par la suite d'un nouveau médecin.
- Réorganisation du Pôle de santé de Grez pour permettre au Dr Martin d'avoir un second cabinet, et donc d'accueillir des internes
- Construction d'un Pôle santé Annexe à Villiers Charlemagne permettant d'accueillir les infirmières et un cabinet de médecin où des « permanences » (concept restant à définir) des médecins de Meslay du Maine et/ou Grez en Bouère pourraient être accueillies. Cette organisation pourrait aussi concerner d'autres communes pôles du territoire qui ont aujourd'hui un médecin proche de la retraite.

Contrat Local de Santé

En matière de politique santé, il sera nécessaire d'engager une étude pour tendre vers la signature d'un contrat local de santé .

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Ils permettent la rencontre du projet porté par l'ARS et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social »

Actions 2017:

- Mise en place d'un pôle santé annexe à Villiers Charlemagne
- Etude d'un éventuel agrandissement du pôle santé de Meslay du Maine pour l'accueil de nouveaux médecins
- Vers la signature d'un contrat local de santé à horizon 2019-2020

LA POLITIQUE PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

Je vous rappelle que nous avons, ENSEMBLE, conclu que nous avions intérêt à regarder collectivement comment on organise le temps de l'enfant dans sa globalité : quelle offre en matière de services autour de l'enfant sur le Pays de Meslay-Grez pour favoriser/enforcer son ATTRACTIVITE

OFFRE ACCUEIL PETITE ENFANCE 2015 (0-3 ANS) ORIENTATIONS VALIDEES

Diversifier les modes de garde collectifs en fonction des besoins en insistant sur les 10 communes jugées prioritaires par la CAF (Beaumont pied de Bœuf, Le Buret, Saint Charles, Arquenay, La Bazouge de Chéméré, Chéméré le Roi, Préaux, Bannes, Epineux le Seguin, Cossé en Champagne)

ACCUEILS DE LOISIRS (3-12 ANS) ORIENTATIONS validees

- Travailler à la complémentarité, à l'harmonisation et à une mutualisation des accueils 3-12 ans (Harmonisation des tarifs, mutualisation des ressources humaines, coordination des offres de service...)
- Développer la mise à disposition de moyens de transport pour les communes, les associations et la communauté de communes
- Travailler à la formation du personnel de l'ensemble des accueils

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (3-12 ANS) ORIENTATIONS VALIDEES

- Proposer des modes de gardes sur des horaires atypique pour les enfants même après 3 ans
- Aller vers une harmonisation des accueils périscolaires (Harmonisation des tarifs, mutualisation des ressources humaines, coordination des offres de service...)
- Travailler à la formation et à la professionnalisation du personnel

JEUNESSE - ORIENTATIONS VALIDEES

- Développer des actions spécifiques pour les 10-13 ans à mi-chemin entre un fonctionnement ALSH et un fonctionnement accueil de jeunes
- Travailler à une tarification accessible à tous avec une modulation en fonction des quotients familiaux
- Impliquer les jeunes sur le territoire avec le développement de l'accompagnement de projets de jeunes et des chantiers argent de poche sur des actions innovantes (numérique, actions culturelles...)

Feuille de route 2016-2020 : les priorités

Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Risque de fermetures de classes (communes disposant de moins de 3 classes et effectifs en baisse) ➢ Réflexion collective à conduire
--------	--

C'est l'ensemble de ces orientations qui doit maintenant permettre aux membres de la commission et aux acteurs du territoire qui ont contribué à ces travaux, de finaliser le Projet Educatif Intercommunal du Pays de Meslay Grez dans un esprit justement Intercommunal au service de la population pour dynamiser tout le territoire et permettre un accueil de nouvelles populations notamment jeunes.

Actions 2017:

- Finalisation du PEI (Projet Educatif Intercommunal)

LA POLITIQUE SPORTIVE

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Sport	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Investissements : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction d'une salle de sport à Bazougers (avec la participation financière de la commune) ; ▪ Réhabilitation/Rénovation de la salle de tennis/squash intercommunale à Meslay du Maine pour augmenter l'offre ▪ Maîtrise d'ouvrage communale pour des travaux d'investissements des équipements communaux : avec la participation financière de la CCPMG dans le cadre des fonds de concours ➤ Fonctionnement : Mettre en place un encadrement de qualité mutualisé afin de renforcer l'accompagnement des bénévoles sur le plan technique et ainsi pérenniser la vie associative de l'ensemble du territoire (contenu à préciser ; ne pas se substituer à). Ce que fait Meslay du Maine peut-être une piste de réflexion

La aussi, la commission enfance/jeunesse et sports doit se servir de ces priorités pour mener ces travaux et aboutir à la définition de la politique sportive du Pays de Meslay Grez au service des habitants.

EQUIPEMENTS PISCINE



L'année 2016 a vu la fin des travaux de la piscine Intercommunale couverte du Pays de Meslay Grez.

Après avoir lancé l'appel d'offres dans le cadre de la délégation de service public, nous avons confié la gestion de l'équipement à la société Prestails et l'ouverture des portes au public a eu lieu fin Juin.

Après quelques ajustements, l'équipement trouve aujourd'hui son public et répond à un véritable besoin de la population. Le coût net annuel pour la communauté de communes, en dehors du coût des scolaires, se situe aux alentours de 210 000€, avec la participation de la commune de Meslay du Maine.

Cet équipement répond également au besoin des scolaires puisqu'aujourd'hui, toutes les classes à partir du CP peuvent y trouver un véritable enseignement de la natation.

LA PISCINE DÉCOUVERTE DE SAINT CHARLES LA FORET

La communauté de communes a signé depuis maintenant plus de 15 ans, une convention avec la commune de Saint Charles la Forêt dans le cadre de l'utilisation de la piscine communale de Saint Charles la Forêt par les écoles primaires du territoire. En 2005, le Conseil Communautaire a décidé de prendre en charge 100% du déficit de la piscine de Saint Charles la Forêt exclusivement ouverte pour les scolaires de la CCPMG, et ce sur la période de Mai/Juin.

Lors du lancement de la construction de la piscine intercommunale située à Meslay du Maine, les Elus Intercommunaux avaient donné leur engagement moral de poursuite d'un soutien financier à la commune de St Charles la Forêt pour sa piscine de plein air.

Aujourd'hui, la piscine l'AzuréO a suffisamment de créneaux disponibles pour accueillir l'ensemble des scolaires du territoire et il semble difficile de demander à des écoles d'utiliser la piscine découverte, notamment du fait des conditions météorologiques qui ont souvent conduit à l'annulation de créneaux scolaires.

D'autre part, il me semble que ce type d'équipement unique sur le territoire est un bon complément à la piscine couverte notamment sur les mois de juillet et Août. Aussi, je vous propose de poursuivre notre partenariat avec la commune de St Charles la Forêt pour permettre le maintien de l'ouverture de la piscine communale sur les mois de juillet et Août, afin que tous les habitants du territoire puissent avoir accès à cet équipement au même titre que les habitants de St Charles. La participation financière de la CCPMG pourrait être basée sur un montant calculé sur la base de 45% du déficit de fonctionnement de l'ouverture de la piscine en Juillet et Août, avec un plafond annuel de 5 000€, ceci valant sur la durée du mandat.

Actions 2017:

- Travaux de réhabilitation de la salle de tennis intercommunale située à Meslay du Maine
- Démarrage de l'étude sur la construction d'une salle de sports à Bazougers et définition du partenariat financier avec la commune.
- Définition de la politique sportive du pays de Meslay Grez
- Suivi de la gestion de l'Azuréo
- Définition du partenariat financier pour l'accès des habitants du territoire à la piscine de St Charles la Forêt.

LA POLITIQUE CULTURELLE

- Un audit culturel aura lieu en 2017 sur le Pays de Meslay-Grez, en partenariat avec le Conseil Départemental,
- Aucun investissement n'est à envisager, compte-tenu du bon taux d'équipements du territoire
- Une fois réalisé, les conclusions de cet audit seront intégrées dans le cadre de la stratégie du territoire

Le choix de la personne qui va être en charge de l'audit est maintenant réalisé et l'étude va pouvoir être réalisée sur le 1^{er} semestre 2017.

Dans l'attente des conclusions, la politique culturelle 2017 sera semblable à celle de 2016.

Actions 2017:

- Audit culturel
- Conduite des actions culturelles 2017 à l'identique de celles de l'année 2016

LA POLITIQUE TOURISTIQUE

- Mayenne tourisme a diligenté une étude sur les perspectives de l'hôtellerie de plein air en Mayenne.
- Les conclusions de l'étude ont été jugées pour partie comme financièrement trop ambitieuses. Le développement des sites existants n'est pas d'actualité.
- Les élus communautaires ont cependant réalisé les investissements suivants :
 - La mise en place de sanitaires individuels sur une dizaine d'emplacements du camping de la Chesnaie, permettant de conserver une offre camping, le sanitaire collectif actuel étant amené à être démoli (réalisé en 2016)
 - La mise en place de 2 bivouac type accueil vélo sur le camping de Villiers-Charlemagne (réalisé en 2016)
 - Travail en cours concernant le maillage de chemins de randonnée sur le territoire avec la mise en place d'une nouvelle signalétique

Après les investissements réalisés en 2015 et 2016 de remise à niveau de certains équipements sur nos villages, je souhaite que nous puissions nous appuyer sur un plan pluriannuel d'investissements notamment pour l'entretien des différents équipements de nos sites, voir les améliorations qui permettraient de booster nos ventes.

L'année 2017 devrait être l'année de la finalisation du maillage des chemins de randonnées avec la mise en place d'une nouvelle signalétique.

Pour ce qui concerne la commercialisation de nos hébergements, je souhaite que nous puissions lancer une étude sur nos marges de progression en terme de commercialisation de nos sites (sites internet, politique de commercialisation ...). Cette étude bénéficie de fonds dans le cadre du contrat de plan état région.

Enfin, nous allons sur 2017, poursuivre l'étude du projet engagé avec M53 sur le site de Maleoncelles dans le cadre de l'action ECO STARS, et la réfection des allées du moulin cavier de Grez en Bouère pour lequel nous avons déjà obtenu des financements DRAC.

Actions 2017:

- Validation d'un plan pluriannuel d'investissements.
- Maillage des chemins de randonnées
- Réfection des allées du Moulin Cavier de Grez en Bouère
- Etude sur l'amélioration de la commercialisation de nos hébergements

EN MATIERE DE POLITIQUE SOCIALE

La politique en faveur des personnes âgées

Depuis 2004, nous accompagnons les associations ADMR du territoire en leur attribuant une subvention fléchée sur l'aide aux secrétariats. Cette subvention a été revue à la baisse en 2016 afin de privilégier le soutien au public en perte d'autonomie.

Pour ce qui concerne les EPHAD, le conseil Départemental a souhaité avoir une approche par territoire et une volonté d'associer les Elus des EPCI ayant la compétence aménagement du territoire sans pour autant leur demander de participer financièrement, les EPCI étant par ailleurs des territoires de référence dans le prochain projet régional de santé.

La mise en place du CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales)

En 2016, suite à la remarque des services de la Préfecture, nous avons décidé de créer un centre Intercommunal d'actions sociales, celui-ci devant porter le service du SSIAD. Son installation va intervenir dans les semaines qui viennent, il portera également l'action de la banque alimentaire.

LA MSAP (maison des services au public)

En 2016, nous avons accueilli un nouveau partenaire puisque la MSA est maintenant présente dans le cadre de permanences sur RDV.

En 2017 nous devrions accueillir des permanences des assistantes sociales. En effet dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale voulu par le Département et qui consiste à ajuster les contours géographiques des zones d'actions médico-sociales (ZAMS) avec ceux des établissements publics de coopération Intercommunale (EPCI) et être en cohérence avec les bassins de vie, le conseil départemental réorganise ses structures. Pour le Pays de Meslay Grez, le conseil départemental souhaite de nouveaux aménagements à l'antenne solidarité de Grez en Bouère et pouvoir occuper 2 bureaux à la MSAP afin que les assistantes sociales qui interviennent sur le secteur géographique de Meslay du Maine, puissent bénéficier de locaux adaptés. Nous allons donc prévoir un crédit pour ces aménagements mineurs et l'entretien du centre administratif à Grez en Bouère.

Actions 2017:

- Mise en place du CIAS
- Aménagements et réfection de bureaux au centre administratif de Grez en Bouère et accueil de permanences à la MSAP.
- Poursuite du partenariat avec les partenaires

EN MATIERE DE MUTUALISATION

Je vous rappelle que la réforme des collectivités locales validée fin 2010, encourage la mutualisation des services dans les collectivités. La loi du 16 décembre 2010 prévoit en son article 67 ;

« Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des Communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement ».

La loi Notre de 2015, a par ailleurs annoncé les délais et a fixé au 1^{er} octobre 2015 l'approbation du schéma de mutualisation par le Conseil Communautaire, puis a donné 3 mois aux communes pour donner leur avis.

Le rapport sur le schéma de mutualisation du Pays de Meslay Grez a été adopté début 2016, ce rapport définissant les grands axes d'actions ;

AXE 1 : POURSUIVRE LA MUTUALISATION DE MOYENS MATERIELS	Achat de matériels en commun - invitation à développer le partage de matériels.
	Poursuivre et développer les groupements de commandes
	Harmonisation des logiciels informatiques
	Développement des outils de partages
AXE 2 : AFFIRMER LA COPMG COMME CENTRE DE RESSOURCES POUR LES 23 COMMUNES DU TERRITOIRE, DEVELOPPER LES SERVICES COMMUNS et STRUCTURER LES RESEAUX DES PROFESSIONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Tendre vers une coordination de la communication publique sur le territoire
	Poursuivre la création de services communs (Notamment au regard des services fonctionnels)
	Renforcer la coopération RH
	Renforcer les réseaux professionnels du territoire
AXE 3 : RENFORCER LES SOLIDARITES ENTRE COLLECTIVITES ET REFLECHIR A L'ORGANISATION TERRITORIALE DU TERRITOIRE A TERME	Etudier la faisabilité de répondre aux besoins des remplaçants
	Poursuivre le recensement des besoins de formation pour permettre l'organisation de formations de proximité.
	Un accompagnement pour la création de communes nouvelles
	Développer des partenariats avec les structures départementales et régionales et intercommunales voisines pour accroître la place de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez dans l'échiquier départemental.
	Mieux appréhender la ressource fiscale

En 2016, nous avons :

- Poursuivi les commandes groupées (fournitures administratives, assurances, reitures des registres dont le lancement est à venir).
- Accompagné l'étude pour la mise en place de la commune nouvelle Val-du-Maine à la demande des communes de Ballée et d'Epineux le Seguin.
- Lors des travaux sur la stratégie, nous avons mis en avant les priorités souhaitées
- Le réseau professionnel des secrétaires de mairie a poursuivi ses travaux au travers de réunions de travail et de l'association des secrétaires de mairie. Un groupe de secrétaires de mairie s'est constitué pour travailler le dossier de mutualisation aux côtés des Elus.

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Schéma de mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise en place d'un groupe de travail élus/agents (visites de sites, analyse d'expériences) ➢ Approfondissement en vue de la mise en place de services communs d'adhésion à la carte : <ul style="list-style-type: none"> • Service commun marchés publics • Service commun ressources humaines/paye • Développement des outils de partage • Poursuite des commandes groupées

Je vous rappelle qu'il y a lieu de réfléchir ensemble (élus, personnel...) communes et communauté de communes à la façon de « travailler ensemble » (entre Communes – entre Communes et Communauté de Communes etc...) :

- Pour une meilleure équité dans l'accès des usagers aux services
- Pour garder une capacité d'intervention publique notamment au niveau économique
- Pour conforter l'esprit d'initiative qui ne soit pas démotivé par l'éloignement
- Pour prendre notre destin en main et en faire une stratégie de territoire pour maintenir l'attractivité de notre territoire, accentuer sa dynamique
- Pour faire évoluer nos institutions et prendre en compte les changements que nous connaissons dans les métiers qui existent au sein de nos collectivités pour que notre service aux public soit performant –
- Pour renforcer les équipes et valoriser les compétences des hommes et des femmes qui oeuvrent pour le service public
- Conforter le bloc local et la solidarité

Actions 2017:

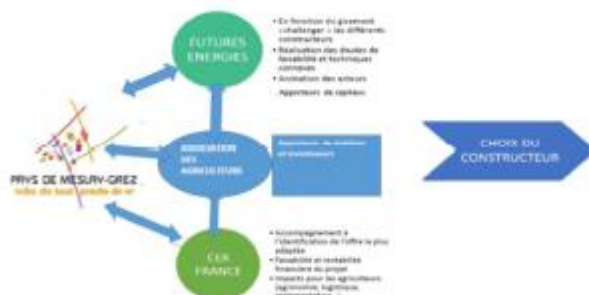
- Travailler à la mise en place des priorités identifiées lors des travaux sur la stratégie
- Confier l'étude sur la mise en place de services communs à un groupe de travail composé à la fois d'Elus (les membres de la commission d'aide à la gestion du personnel) et de secrétaires de mairie.

LA POLITIQUE EN MATIERE d'ENERGIES

- la communauté de communes est engagée dans une démarche Leader dans le cadre du Sud-Mayenne pour la période 2014-2020 sur la thématique de la **Transition énergétique et les Solidarités territoriales**
- Depuis 2013, la CCPMG est engagée avec Engie pour être un territoire pilote en matière d'énergie avec des réflexions qui se portent sur : **l'éolien, la méthanisation*, l'efficacité énergétique des bâtiments, les chaufferies bois.**
**Sur le projet de méthanisation, soutien d'un projet par la CCPMG à Meslay du Maine avec le financement d'un accompagnement par le CER France, en partenariat avec Futures Energies*
- Une opération Habitat est en cours depuis 2012 sur la CCPMG, permettant d'accompagner les particuliers dans l'efficacité énergétique de leur habitat

Dossier Méthanisation

En 2016, nous avons décidé de soutenir l'étude du projet de méthanisation en confiant au cabinet CER France, une mission d'accompagnement, la CCPMG devenant chef de fil pour coordonner le projet en partenariat avec Engie Green (ex futur Engie) et les agriculteurs.

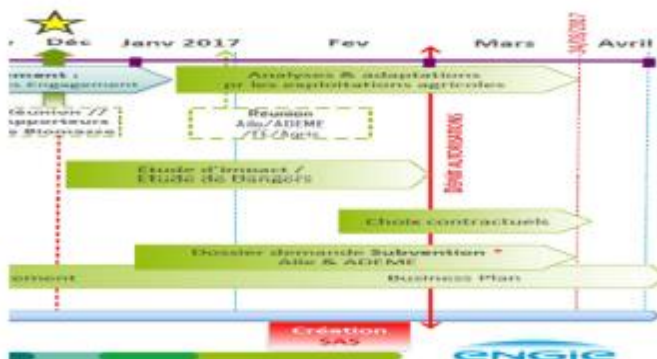


Courant 2016, une consultation pour la recherche d'un constructeur a été lancée. La solution technique proposée par la société PlanET a présenté les meilleures solutions et a donc été retenue pour les phases suivantes du projet.

Des rencontres avec les agriculteurs ont eu lieu au cours du 2^{ème} semestre 2016 et des engagements ont été enregistrés.

Engie Green a décidé de lancer la création de la société de projet début 2017 pour poursuivre l'étude.

Planning de début 2017 :



Dossier Folien

Je vous rappelle que nous avons 2 sites en projet sur le territoire :

Le parc éolien Château Gontier-Meslay Grez, porté par Engie Green et qui se situe en partie sur la commune de Bouère ; ce projet est en cours d'étude.

Le parc éolien du Buret, porté par energiateam ; Les travaux de ce parc sont commencés et progressent dans le temps. Les fondations sont achevées et le montage des tours est en cours. La société espère une mise en service du parc éolien durant l'été 2017.

Les Actions développées par le Gal Sud Mayenne



Leader 2014-2020

Pour atteindre ses objectifs, l'Union européenne met à disposition des territoires 4 Fonds Structurels Européens d'Investissement (FESI) : FEDER (Fonds européen de développement régional), FEADER (Fonds européen agricole de développement rural), FSE (Fonds social européen), FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche).

Le Gal Sud Mayenne regroupant les Communautés de Communes du Pays de Château-Gontier, du Pays de Craon et du Pays de Meslay-Grez engage des stratégies territoriales de développement depuis 1997.

Les grandes orientations que les acteurs du Sud Mayenne ont retenues comme étant prioritaires pour le développement du territoire trouvent donc leur fondement dans les SCoT de chaque territoire et reflètent les traductions opérationnelles de leurs politiques contractuelles, construites autour de 3 axes :

- Economie/emploi/formation
- Environnement/mobilité et transition énergétique
- Solidarités territoriales et humaines.

Concernant la stratégie territoriale de développement rural LEADER, elle a plus spécialement été définie à partir du Plan Climat Energie Territorial du Sud Mayenne, initié grâce au programme Leader 2007-2013. Les objectifs stratégiques se sont naturellement recentrés pour mobiliser nos énergies en faveur d'un éco-territoire à énergie positive, connecté, solidaire et durable, à savoir :

- L'encouragement à un aménagement Intelligent pour réduire les consommations énergétiques,
- Le développement d'une autonomie énergétique à partir de compétences et de ressources locales,

- Le maintien d'une économie de proximité par le développement de services innovants et durables,
- Le développement d'une cohésion sociale autour d'activités mutualisées, sobres et durables,
- Une ingénierie et la coopération au service de cette stratégie territoriale de développement.

Le plan d'actions s'est donc élaboré autour de ces 5 axes pour répondre à la fois à des enjeux supra territoriaux de lutte et d'adaptation contre le réchauffement climatique et de préservation de la planète, ainsi qu'à des enjeux territoriaux de développement économique local.

Le GAL Sud-Mayenne a été retenu et s'est vu attribuer une enveloppe de 1,6M€ pour la période 2014-2020.

Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte

Dans le cadre des appels à projets lancés par le gouvernement et intitulés « Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte » (-TEP CV) qui vise à encourager des territoires volontaires dans une démarche exemplaire pour construire de nouveaux modèles énergétiques et écologiques, le GAL Sud-Mayenne a été retenu pour bénéficier d'une aide de 500 000€ (l'enveloppe du 2^{ème} appel projet TEP CV est en cours d'attribution). Ces subventions doivent permettre de financer rapidement des projets qui contribuent efficacement à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne.

Les projets portent sur les thématiques de la rénovation des bâtiments publics, l'installation de chaufferie bois, et l'aménagement d'aires d'éco-mobilité...

Il est important que les 22 communes de la communauté de Communes continuent à solliciter ces fonds Européens pour leurs projets.

Actions 2017:

- Poursuite de l'étude du projet de méthanisation
- Poursuite des actions dans le cadre du Gal Sud Mayenne

Le PIG (Programme d'Intérêt général)

Le programme d'intérêt général lancé en mai 2012 pour 3 ans est arrivé à échéance en mai 2015 et a été renouvelé pour 2 ans compte tenu de l'intérêt de ce programme pour les habitants du territoire et de la dynamique mise en place, notamment avec l'organisation depuis septembre 2014 du point rénovation Info Services (PRIS).

En 2016, ce sont 38 dossiers Habitat Mieux qui ont été acceptés par la CCPMG. Cette action a sans aucun doute une retombée directe sur l'économie locale au travers de nos artisans locaux. C'est 3.8M€ de travaux qui ont été réalisés depuis le début de l'action en 2013 et nous avons payé la somme de 81 000 €.

L'avenant arrivant à échéance en mai 2017, et afin de garder cette dynamique, je vous propose d'envisager la signature d'un 2^{ème} avenant portant prolongation de l'opération jusqu'en 2019.

		DOSSIERS										
		Prime	Budget	2012	2013	2014	2015	2016	Total	Mandat	Reste à payer	
Habitat Mieux	Gain de 25%	500,00 €		2 500,00 €	3 500,00 €	23 500,00 €	24 500,00 €	10 000,00 €	70 000,00 €	57 000,00 €	22 000,00 €	
Opération AREEP	Gain de 40%	1 000,00 €		5 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €		16 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	
Aide "Energie" CCPMG	Gain de 25 %	1 000,00 €					8 000,00 €	2 895,00 €	10 895,00 €	9 000,00 €	2 895,00 €	
Travaux	Gain de 10% à 25%			0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
Habitat dégradé		1 000,00 €		0,00 €	0,00 €	1 000,00 €			1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
Habitat indigne		1 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Logement vacant		2 000,00 €						2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	
TOTAL				127 500,00 €	7 500,00 €	13 500,00 €	29 500,00 €	38 500,00 €	109 495,00 €	81 000,00 €	28 495,00 €	

Actions 2017:

- Poursuite de l'opération PIG et signature d'un avenant de prolongation de l'opération .

LA POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS

- Entre 2002 et 2016, **17 communes** ont opté pour le ramassage en apports volontaires.
- 2 nouvelles communes envisagent un passage total en apports volontaires en 2017.
- **De nouvelles rencontres avec les communes en collecte porte à porte sont en cours, l'objectif étant d'étudier la faisabilité de l'évolution vers un service de collecte approprié en tenant compte de la législation.**

L'année 2016 a vu la poursuite de l'évolution du mode de collecte ; de 2 communes collectées en non porte à porte en 2004, 6 en 2006, nous sommes passés à **17 en 2016**.

Je vous rappelle que l'objectif est de tendre vers une baisse des tonnages. L'évolution éventuelle vers la redevance incitative préconisée par les pouvoirs publics (voir La loi Issue du Grenelle de l'environnement, du 3 août 2009) ne devant intervenir que si cet objectif n'est pas atteint.

Lors de sa séance du 20 décembre 2016, le conseil communautaire a décidé de demander aux cinq communes restantes et collectées à ce jour en porte à porte de délibérer afin de connaître leur position quant à la mise en place de la collecte des ordures ménagères en non porte à porte sur leur territoire. Il a également décidé l'application d'une augmentation du tarif de collecte en porte à porte de 10 € par foyer au 1^{er} Janvier 2018.

Dans ce cadre et afin de planifier les études et travaux nécessaires à ces changements les conseils municipaux des communes collectées en porte à porte doivent donner leur position au plus tard pour le 30 avril 2017.

Résultats de collecte 2016

	Tonnages 2016	Tonnages 2015	Différence	%
OM	2243	2331	-88	-3,78%
TRI SELECTIF	1209	1125	84	7,47%
DECHETTERIES	1460	1465	-5	-0,34%

Sur le plan de l'organisation du service, nous allons renforcer notre suivi, améliorer nos pratiques, sensibiliser les agents pour une amélioration de nos performances.

Il nous faut également poursuivre nos actions en terme de prévention de façon à tendre vers un meilleur tri et donc une meilleure rentabilisation du service.

Actions 2017:

- Déploiement de moyens pour atteindre l'objectif de réduction des déchets
- Poursuite du programme de prévention.
- Poursuite du déploiement de la collecte en points d'apports volontaires avec l'adaptation du matériel et des espaces propreté.
- Travailler notre partenariat avec les communes pour un meilleur service auprès des habitants.

LES TRAVAUX VOIRIE

Il y a lieu de noter l'effort important depuis 10 ans qui a été fait pour remettre les voies intercommunales transférées à niveau. Il a été acté le fait d'adopter un rythme adéquat pour maintenir un bon état de ces voiries. Je vous propose qu'un plan pluriannuel d'investissement soit adopté, et je vous propose de retenir la même enveloppe annuelle que 2016 soit 70 000€.

Par ailleurs, nous avons engagé un travail avec le Conseil Départemental pour participer à la définition du programme d'investissement de la voirie départementale sur les 5 prochaines années, en lien notamment avec nos enjeux d'aménagement de notre territoire, notamment ceux qui ont été retenus dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

Les priorités que nous avons retenues sont les suivantes.

Conformément au SCOT, les priorités en matière de voirie sont :

- Cheminement poids lourds dans l'agglomération de Meslay du Maine (environ 1 000PL/jour)
- Raccordement de la RD n°166 au giratoire de Chémeré le Roi

La CC souhaite attirer l'attention du Conseil Départemental gestionnaire de voirie sur :

- Sécurisation du carrefour RD 20 – RD 233 dit de la Hobette – Le Bignon du Maine
- Aménagements périphériques du giratoire de Bergault (intersection RD 20 – RD 21) - Arquenay
- Amélioration de la desserte des poids lourds vers et en partance du pôle économique de Ballée
- Sécurisation de la RD 20 Villiers-Bazougers
- Sécurisation de la RD 130 Bazougers/Forcé

Nous allons signer avec le conseil départemental un avenant au contrat de territoire sur le volet voirie et les priorités retenues. Les collectivités concernées par les projets de déviations vont devoir se positionner avant la fin février pour donner leur positionnement sur ces projets.

Actions 2017:

- Adoption d'un plan pluriannuel d'investissements de la voirie communautaire.
- Valider une enveloppe annuelle de 70 000€
- Accompagner le Département dans la définition des investissements routiers départementaux sur notre territoire ; validation du programme qui doit être arrêté en mars prochain

EN MATIERE DE PETITS EQUIPEMENTS/INVESTISSEMENT

Nous avons tous les ans, un crédit pour l'achat de petits équipements (informatique- véhicules – matériels techniques...). Je vous propose d'y consacrer une enveloppe nette de 80 000€ EN 2017

Les Actions en MATIERE D'URBANISME

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez s'est engagée en octobre 2012 dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial.

La phase 1 correspondant au diagnostic a fait l'objet d'une validation en Conseil Communautaire le 16 avril 2013, ainsi que la phase 2 correspondant au Projet d'Aménagement et de Développement Durable le 21 janvier 2014. Courant 2014, plusieurs ateliers thématiques se sont déroulés afin d'établir le Document d'Orientation et d'Objectifs du territoire. Le Conseil communautaire a arrêté le projet de Scot en mars 2015. L'enquête publique a eu lieu en octobre 2015 et le SCOT a été approuvé le 22 mars 2016. Il est maintenant exécutoire depuis juin 2016.

LE PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)- PLH –

Fin 2015, le conseil communautaire a validé le transfert à la communauté de communes de la compétence PLU et carte communale en tenant lieu, a prescrit le PLUI et validé la charte de gouvernance qui a été élaborée pour définir les modalités de travail en commun entre les acteurs locaux que sont les communes et la communauté de communes pour co-construire le futur document d'urbanisme adossé au territoire du pays de Meslay Grez .

La consultation pour la recherche d'un cabinet a été lancée mi 2016 en intégrant l'étude d'un Programme Local de l'Habitat et un schéma de mobilité pour le territoire.

C'est le cabinet CITADIA qui a été retenu dans le cadre d'un groupement avec les cabinets d'étude : Aire publique / Even Conseil / Mobhills / Mercat/



Le cabinet Even Conseil pour la partie environnementale



Le cabinet LEXCAP pour la partie juridique

L'étude est maintenant lancée et les réunions de travail se succèdent.



SCHEMA DE DEPLACEMENT

- Lancement de l'étude d'un Schéma Local de Déplacement permettant de travailler sur la question de : **Comment rapprocher les habitants des pôles secondaires et du pôle principal ?**
- 2 axes seront à l'étude :
 - Améliorer la desserte des transports en commun
 - Développer les usages et mobilités douces (desserte du pôle principal et des pôles secondaires, rabattement vers les réseaux de transports en commun...)

La Communauté de communes ne perd pas de vue son rôle dans l'aménagement du territoire en ayant une politique forte d'équipements et de services. C'est ainsi qu'un maillage a été mis en place, structuré autour d'un pôle principal où sont présents les surfaces commerciales, commerces, médiathèque, pôle de santé, collèges, nouvelle piscine, et de pôles secondaires permettant à la population de trouver à proximité écoles, centres de loisirs, bibliothèques, salles de sport, déchetteries et commerces. Les problèmes de mobilité / déplacement ont par ailleurs été au centre des préoccupations et des débats lors de l'élaboration du SCOT.

C'est pourquoi il a été décidé de lancer un schéma de déplacement et c'est le cabinet Mobihills qui conduit cette étude.

LE SERVICE COMMUN d'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Je vous rappelle que la Loi Alur, adoptée début 2014, a mis fin au 1er juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à toutes communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus : au 1er juillet 2015 pour les communes qui possèdent un PLU et au 1er janvier 2017 pour les communes qui possèdent une carte communale. Ce service a été créé en commun avec les communautés de communes du Pays de Craon et celle de Château Gontier. Il fonctionne depuis le 1er juillet 2015 et est financé par l'ensemble des communes selon une répartition qui a été adoptée par le conseil communautaire, validée par les 23 communes. C'est aujourd'hui 15 communes du territoire qui utilisent ce service.

Actions 2017 :

- Finalisation du diagnostic et validation du PADD du PLU.
- Poursuite des travaux sur règlement, zonage...
- Accompagnement des modifications des PLU communaux quand c'est nécessaire.
- Le programme Local de l'Habitat.
- Le Schéma de Déplacement.

LES CONTRATS

Un certain nombre de contrats sont signés ou en cours d'être signés et vont nous accompagner tout au long des 4 à 5 années qui viennent.



LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION

L'Etat et la Région des Pays de La Loire ont signé, fin 2013, le contrat plan « Etat-Région 2015-2020 » qui prévoit notamment, dans le cadre du soutien aux territoires ruraux, une aide spécifique en faveur du Pays de Meslay Grez dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale avec les communes impactées par des risques majeurs, ce qui est le cas pour les communes de Grez en Bouère et de Bouère impactées par le risque industriel.

Ainsi, un travail spécifique avec les deux communes impactées, l'Etat et la Région des Pays de la Loire, a été engagé et a abouti à la signature d'un contrat entre l'Etat, la Région et la Communauté de Communes en aout 2015 (contrat dans lequel figure des actions à maîtrise d'ouvrage CCPMG et 2 opérations à maîtrise d'ouvrage communales de Grez en Bouère et de Bouère).

Actions 2017 :

- Suivi des actions du CPER

LE CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DEPARTEMENT

Signé officiellement en décembre 2016, le contrat de territoire 2016-2021 avec le Département se veut faire vivre la solidarité entre les personnes et les territoires et privilégier les investissements d'avenir au service de l'économie locale et de l'emploi.

C'est une enveloppe de 890 000€ qui a été affectée à la communauté de communes pour 6 ans qui s'ajoute aux enveloppes fléchées directement vers les communes. Enfin, un enveloppe de 442 800* est elle affectée aux 5 communes éligibles.

Actions 2017 :

- L'EPCI devra rendre compte par un rapport annuel d'activités, de la mise en œuvre de son contrat avant le 31 mars de chaque année. Ce rapport sera présenté en séance publique de l'EPCI à laquelle seront conviés les conseillers départementaux concernés. L'Assemblée départementale suivra abnuellement, à la date anniversaire de la signature de contrats, la dynamique de mise en œuvre de l'ensemble de contrats
- Mise en œuvre de l'appel à projet pour la répartition de l'enveloppe affectée aux 5 communes.

LE CONTRAT DE RURALITE

L'État propose des « contrats de ruralité », à élaborer à partir du second semestre 2016, qui permettront, pour chaque territoire signataire, de déterminer les mesures les plus utiles et de les coordonner.

Ces contrats :

- ☑ seront signés avec les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ou les Intercommunalités ;
- ☑ seront ouverts, selon les cas, au partenariat avec d'autres collectivités territoriales (conseils départementaux et régionaux) ;
- ☑ intégreront les mesures issues des comités interministériels aux ruralités ;
- ☑ mobiliseront l'ensemble des crédits de droit commun et un fonds d'aide aux investissements.

UN CONTRAT POUR...

- coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire
- fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets



LES MOYENS

216 millions €
DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

En 2017, 216 millions du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) seront alloués aux contrats de ruralité. Les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations à financer avec cette enveloppe. La priorité sera donnée à l'investissement. L'appui à l'ingénierie sera toutefois possible à hauteur de 10 % des crédits attribués (aides d'étude, d'appui à un recrutement temporaire d'un développeur territorial, etc.).

Les projets inscrits au contrat pourront également s'appuyer sur :

- les financements de droit commun : volets territoriaux des Contrats de plan État-Région (CPER), Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETIR), Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), Fonds de soutien au numérique.

Actions 2017 :

- Nous sommes en cours de rédaction du contrat de ruralité du Pays de Meslay Grez avec un objectif de signature au cours du 1^{er} semestre 2017.
- Ce contrat comprendra une liste des projets des communes.

LE CONTRAT TERRITOIRE-REGION 2020 (CTR)

Après 3 générations de contrats – CTU1- CTU2- NCR – nous devrions pouvoir contractualiser de nouveau avec La Région dans le cadre des contrats Territoire-Région 2020 (CTR). Notre dernier contrat s'étant achevé en septembre 2016, nous avons pu bénéficier en 2016 d'un contrat régional transitoire pour un montant de 100 000 € que nous avons affecté sur l'économie.

Si les grands principes de ces contrats sont aujourd'hui arrêtés par les Elus de la Région, le montant des dotations attribuées aux EPCI ne sont pas encore connus et seront validés lors d'une prochaine commission permanente.

Actions 2017 :

- Signature du contrat Territoire-Région 2020 (CTR).

LES FONDS DE CONCOURS

Au 31 décembre 2016, nous avons clos notre 2^{ème} génération de fonds de concours attribués aux communes. L'année 2017 verra le versement des soldes des aides attribuées et non payées à ce jour.

Lors de nos travaux autour de la stratégie, en novembre 2016, nous avons validé les règles pour la mise en œuvre d'une 3^{ème} génération de fonds de concours.

Attribué en 4 ans (sur la 2^{ème} génération)

• AXE 1 : 98 758,88€

• AXE 2 : 235 337,57€

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Fonds de concours	<ul style="list-style-type: none"> > Volet 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Vers les 16 communes • Subvention maximum de 12 000€ pour un investissement de 30 000€ à 40% • Intervention sur : aménagements de centre-bourg / efficacité énergétique des bâtiments publics > Volet 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Vers les 6 communes pôles • Subvention maximum de 25 000€ pour un investissement de 62 500€ à 40% • Intervention sur : équipements sportifs / investissements en matière de petite enfance-enfance-affaires scolaires

Au travers des fonds de concours, soutien de la CCPMG aux communes pour des actions qui contribuent à l'attractivité des centres-bourg et du territoire du Pays de Meslay Grez

2 éléments à prendre en compte :

- Mise en place par la Région des Pays de la Loire d'un nouveau **Fonds Régional de Développement des Communes** ouvert aux communes de – 5000 hab ainsi qu' un fonds pour la **Construction et rénovation des écoles**
- La **Future enveloppe dédiée au Pays de Meslay-Grez** dans le cadre des prochains contrats est non connue à ce jour (**Rappel : Fonds de concours mis en place en lien avec la vocation intercommunale initiale des Fonds Régionaux**). Ce dispositif qui pourrait être validé se place dans le cas d'un accompagnement identique de la Région.

Actions 2017 :

- Mise en œuvre des Fonds de concours 3^{ème} génération en parallèle de la signature du CTR.

L'Analyse Prospective

L'Analyse Prospective

L'analyse présentée est réalisée sur la base des estimations d'évolutions par rapport à l'année N-1.

Eléments pris en compte :

- Une baisse des dotations de l'Etat
- Une baisse des recettes fiscales 2017 et une légère augmentation sur les 4 années suivantes
- Une légère augmentation des recettes de péréquation à partir de 2018 comme celles prévues à terme (FPIC)
- Une augmentation des recettes fiscales 2017 à hauteur de 100 000€
- Une stabilisation des charges courantes
- Une variation de la masse salariale contenue

Pour les principaux investissements en cours et le PPI (Plan Pluriannuel d'investissements)

- La piscine : La charge annuelle sur une année pleine à partir de 2017
- L'aménagement numérique ; Une charge annuelle évaluée à 100 000€ à année pleine.
- L'étude PLUI + PLH + Schéma de mobilité ; Une charge annuelle évaluée à 205 000€ sur les années 2017 et 2018
- Un financement du PPI

Aide à la compréhension du tableau ci après

xxxx	Charges supplémentaires par rapport à l'année N-1
xxxx	Recettes supplémentaires ou atténuations de charges par rapport à l'année N-1

Simulation Financière Janvier 2017						
Partie BUDGET GENERAL et tourisme						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
margin d'autofinancement annuelle au 1er Janv		402 000	319 580	281 757	220 190	220 579
Dotations Etat		-54 000	0	0	0	0
Recettes fiscales		-48 000	30 000	30 000	25 000	25 000
Recettes FPIC		0	30 000	0	0	0
variation fiscale		100 000	0	0	0	0
Charges courantes		0	-10 000	-10 200	-10 404	-10 612
Masse salariale		-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
variation des charges d'emprunt (intérêts + capital) Budget principal et budget tourisme		-1 420	2 177	8 633	5 703	45 254
Piscine		-109 000	0	0	0	0
Emprunt numérique		0	-50 000	-50 000	0	0
Emprunt Nouveaux investissements		0	-20 000	-20 000	0	0
A	Reste comme marge nette d'autofinancement (budget principal et tourisme)	318 680	281 757	220 190	220 579	280 191
Partie économique						
	variation annués emprunt	- 57 430	- 17 180	788	1 728	9 335
B	Marge autofinancement	15 000	- 42 430	- 59 810	- 58 822	- 51 094
	Total partie ECONOMIQUE	- 42 430	- 59 610	- 58 822	- 57 094	- 47 759
	Total marge (A+B)	277 150	222 147	161 368	163 485	212 432
INVESTISSEMENTS AUTOFINANCEMENTS						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Investissements annuels couverts		-80 000	-80 000	-80 000	-80 000	-80 000
Voite		-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
Fid de concours		-188 000	-80 000	-80 000	-80 000	-80 000
C	Opération Habitat	-35 000	-35 000			
	PLUI-SLT-PLH	-105 000	-100 000			
	Trvx salle tennis	-500 000	0	0	0	0
	Accompagnements économiques	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
	Total besoin autofinancements	-966 000	-365 000	-250 000	-250 000	-250 000
A-B-C(+1)	Total autofinancements disponibles (excédit marge annuelle)	1 677 150	903 297	679 606	593 151	555 583
D	Excédents annuels	1 400 000	661 150	618 297	429 686	348 151

Conclusion

A l'heure où les différentes réformes territoriales s'imposent à nous, il nous faut, au travers des décisions que nous devons prendre, prouver que la stratégie de territoire que nous menons au sein de notre intercommunalité fasse que notre territoire soit un territoire ATTRACTIF. Pour cela il est indispensable que chacun d'entre nous s'approprie « l'intercommunalité », cette intercommunalité que les Elus qui nous ont précédés ont mis en route, la même que nous devons renforcer au quotidien et qui sera au cœur des préoccupations de nos successeurs

Pour que cette intercommunalité fasse que notre territoire continue à être un territoire ATTRACTIF, il nous faut poursuivre notre politique de développement économique, faire que les services à la population soient de proximité, équitables et attractifs pour que nos populations aient envie de venir s'installer chez nous et faire du Pays de Meslay Grez un territoire vivant remarqué et remarquable...Nous devons faire en sorte que notre gestion publique se réinvente.

C'est ainsi que le Pays de Meslay-Grez et ses 22 communes continueront de prospérer....



AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Après avoir exposé le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire, le Président ouvre le débat et donne la parole aux membres du Conseil.
- Après en avoir débattu, à l'unanimité,
 - Le Conseil Communautaire valide les orientations proposées dans le cadre du DOB 2017.

Dossier N°4 – Compte Administratif et Compte de Gestion 2016

Le Conseil de Communauté, réuni sous la Présidence de Madame Launay Noëlle première vice-présidente, délibérant sur les comptes administratifs 2016 de la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez. Après avoir pris connaissance de la présentation faite du Compte Administratif 2016, et des affectations de résultats proposées, lesquelles peuvent se résumer ainsi :

Budget Principal

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		450 502,51		723 916,33	0,00	1 174 418,84
Opérations de l'exercice	-5 349 262,72	5 223 064,86	-4 057 897,75	3 846 485,46	-9 407 160,47	9 069 550,32
TOTAUX	-5 349 262,72	5 673 567,37	-4 057 897,75	4 570 401,79	-9 407 160,47	10 243 969,16
Résultats de clôture	0,00	324 304,65	0,00	512 504,04	0,00	836 808,69
Restes à réaliser			-774 181,26	453 300,00	-774 181,26	453 300,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-5 349 262,72	5 673 567,37	-4 832 079,01	5 023 701,79	-10 181 341,73	10 697 269,16
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	324 304,65	0,00	191 622,78	0,00	515 927,43

Au vu des résultats du compte administratif 2016, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		
compte 002	Excédent Fonctionnement	324 304,65 €
	Déficit Fonctionnement	
INVESTISSEMENT		
compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	512 504,04 €
	Déficit d'investissement	

Budget annexe Tourisme

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			-12 447,80		-12 447,80	0,00
Opérations de l'exercice	-540 891,54	567 910,72	-127 968,33	113 413,95	-668 859,87	681 324,67
TOTAUX	-540 891,54	567 910,72	-140 416,13	113 413,95	-681 307,67	681 324,67
Résultats de clôture	0,00	27 019,18	-27 002,18	0,00	0,00	17,00
Restes à réaliser			-57 232,00	1 027,00	-57 232,00	1 027,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-540 891,54	567 910,72	-197 648,13	114 440,95	-738 539,67	682 351,67
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	27 019,18	-83 207,18	0,00	-56 188,00	0,00

Au vu des résultats du compte administratif 2016, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		
compte 002	Excédent Fonctionnement	
	Déficit Fonctionnement	- €
INVESTISSEMENT		
compte 1068	Excédent de fonctionnement	27 019,18 €
compte 001	Excédent d'investissement	- €
	Déficit d'investissement	27 002,18 €

Budget annexe Déchetterie

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		344 264,73	-30 400,17		0,00	313 864,56
Opérations de l'exercice	-945 031,47	1 079 883,16	-213 628,14	213 158,82	-1 158 659,61	1 293 041,98
TOTAUX	-945 031,47	1 424 147,89	-244 028,31	213 158,82	-1 158 659,61	1 606 906,54
Résultats de clôture	0,00	479 116,42	-30 869,49	0,00	0,00	448 246,93
Restes à réaliser			-513 530,25	275 000,00	-513 530,25	275 000,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-945 031,47	1 424 147,89	-757 558,56	488 158,82	-1 672 189,86	1 881 906,54
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	479 116,42	-269 399,74	0,00	0,00	209 716,68

Au vu des résultats du compte administratif 2016, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	209 716,68 €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	269 399,74 €
compte 001	Excédent d'investissement	- €
	Déficit d'investissement	30 869,49 €

Budget annexe Economie

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			-498 894,69		-498 894,69	0,00
Opérations de l'exercice	-338 057,04	389 583,36	-472 586,61	271 842,95	-810 643,65	661 426,31
TOTAUX	-338 057,04	389 583,36	-971 481,30	271 842,95	-1 309 538,34	661 426,31
Résultats de clôture	0,00	51 526,32	-699 638,35	0,00	-648 112,03	0,00
Restes à réaliser			-406 590,70	1 514 487,00	-406 590,70	1 514 487,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-338 057,04	389 583,36	-1 378 072,00	1 786 329,95	-1 716 129,04	2 175 913,31
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	51 526,32	0,00	408 257,95	0,00	459 784,27

Au vu des résultats du compte administratif 2015, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	51 526,32 €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	
	Déficit d'investissement	699 638,35 €

Budget annexe ZA la Chalopinière

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	-85 386,10	85 386,10	-75 444,48	75 444,48	-160 830,58	160 830,58
TOTAUX	-85 386,10	85 386,10	-75 444,48	75 444,48	-160 830,58	160 830,58
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	-85 386,10	85 386,10	-75 444,48	75 444,48	-160 830,58	160 830,58
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget annexe ZA Guiternière – Bouère – Grez en Bouère

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	-528 963,06	528 963,06	-496 332,47	496 332,47	-1 025 295,53	1 025 295,53
TOTAUX	-528 963,06	528 963,06	-496 332,47	496 332,47	-1 025 295,53	1 025 295,53
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	-528 963,06	528 963,06	-496 332,47	496 332,47	-1 025 295,53	1 025 295,53
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget annexe ZA Ballée

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		26 675,53		48 983,11	0,00	75 658,64
Opérations de l'exercice	-5 946,33	11 056,59	-41 563,04	4 139,00	-47 509,37	15 195,59
TOTAUX	-5 946,33	37 732,12	-41 563,04	53 122,11	-47 509,37	90 854,23
Résultats de clôture	0,00	31 785,79	0,00	11 559,07	0,00	43 344,86
Restes à réaliser				0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-5 946,33	37 732,12	-41 563,04	53 122,11	-47 509,37	90 854,23
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	31 785,79	0,00	11 559,07	0,00	43 344,86

Au vu des résultats du compte administratif 2016, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	31 785,79 €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	- €
compte 001	Excédent d'investissement	11 559,07 €
	Déficit d'investissement	- €

Budget annexe ZA du Clos Macé

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	-151 352,00	151 352,00	-86 774,44	86 774,44	-238 126,44	238 126,44
TOTAUX	-151 352,00	151 352,00	-86 774,44	86 774,44	-238 126,44	238 126,44
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	-151 352,00	151 352,00	-86 774,44	86 774,44	-238 126,44	238 126,44
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget annexe ZA Saint Loup

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				6 819,85	0,00	6 819,85
Opérations de l'exercice	-916,00	916,00	-1 458,00	759,00	-2 374,00	1 675,00
TOTAUX	-916,00	916,00	-1 458,00	7 578,85	-2 374,00	8 494,85
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	6 120,85	0,00	6 120,85
Restes à réaliser				0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-916,00	916,00	-1 458,00	7 578,85	-2 374,00	8 494,85
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	0,00	6 120,85	0,00	6 120,85

Au vu des résultats du compte administratif 2016, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	- €
	Déficit Fonctionnement	- €

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	6 120,85 €
	Déficit d'investissement	

Budget annexe ZA Villiers

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	- 3 429,31 €	17 401,10 €	-15 095,75 €	887,66 €	-18 525,06	18 288,76
TOTAUX	-3 429,31	17 401,10	-15 095,75	887,66	-18 525,06	18 288,76
Résultats de clôture	0,00	13 971,79	-14 208,09	0,00	-236,30	0,00
Restes à réaliser				0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-3 429,31	17 401,10	-15 095,75	887,66	-18 525,06	18 288,76
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	13 971,79	-14 208,09	0,00	-236,30	0,00

Au vu des résultats du compte administratif 2016, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	
	Déficit Fonctionnement	- €

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	13 971,79 €
compte 001	Excédent d'investissement	
	Déficit d'investissement	14 208,09 €

Budget annexe Assainissement

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		109 327,96		40 883,53	0,00	150 211,49
Opérations de l'exercice	-84 338,01	91 800,32	-46 137,08	47 010,68	-130 475,09	138 811,00
TOTAUX	-84 338,01	201 128,28	-46 137,08	87 894,21	-130 475,09	289 022,49
Résultats de clôture	0,00	116 790,27	0,00	41 757,13	0,00	158 547,40
Restes à réaliser			-1 500,00	0,00	-1 500,00	0,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-84 338,01	201 128,28	-47 637,08	87 894,21	-131 975,09	289 022,49
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	116 790,27	0,00	40 257,13	0,00	157 047,40

Au vu des résultats du compte administratif 2016, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	116 790,27 €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	41 757,13 €
	Déficit d'investissement	

Budget annexe SPANC

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	-15 431,19	16 159,58			-15 431,19	16 159,58
TOTAUX	-15 431,19	16 159,58	0,00	0,00	-15 431,19	16 159,58
Résultats de clôture	0,00	728,39	0,00	0,00	0,00	728,39
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES avec RAR	-15 431,19	16 159,58	0,00	0,00	-15 431,19	16 159,58
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	728,39	0,00	0,00	0,00	728,39

Au vu des résultats du compte administratif 2016, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	728,39 €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	
	Déficit d'investissement	

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Monsieur Boizard Bernard, Président, s'étant retiré ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- ⇒ Approuve les Comptes Administratifs 2016 tels que présentés.
- ⇒ Valide les affectations de résultats proposées cidessus.

COMPTES DE GESTION 2016- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MESLAY GREZ

Le Conseil de Communauté, après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes du pays Meslay-Grez, dressés par le receveur municipal concordants avec les comptes administratifs 2016 et après en avoir délibéré :

⇒ Décide d'approuver à l'unanimité les dits comptes de gestion relatifs à l'année 2016 pour les budgets suivants :

-  Budget Principal
-  Budget annexe Tourisme
-  Budget annexe Déchetterie
-  Budget annexe Economie
-  Budget annexe ZA la Chalopinière
-  Budget annexe ZA Guitemière – Bouère – Grez en Bouère
-  Budget annexe ZA Ballée
-  Budget annexe ZA du Clos Macé
-  Budget annexe ZA Saint Loup
-  Budget annexe ZA Villiers
-  Budget annexe Assainissement
-  Budget annexe SPANC

la séance est levée à 22 h15

Procès-Verbal du conseil communautaire du 28 février 2017
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Olivier	Jean-Pierre	
BANNES	Lavoué	Christian	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	Oger	Roland	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
GREZ EN BOUERE	Perthué	Evelyne	
GREZ EN BOUERE	Gaudin	Joseph	
LA CROPTE	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Landelle	Bertrand	
LE BURET	Pennel	Ludovic	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Launay	Noëlle	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
ST CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
VAL DU MAINE	Cottreau	Michel	
VAL DU MAINE	Ricordeau-Maillet	Martine	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	